

Comité du commerce et de l'environnement

RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE LES 16 ET 20 NOVEMBRE 2020

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le Comité du commerce et de l'environnement s'est réuni les 16 et 20 novembre 2020 (session ordinaire du CCE) sous la présidence de S.E. M. Chad Blackman (Barbade). Le Comité a adopté l'aérogamme figurant dans le document **WTO/AIR/CTE/13**, paru le 22 septembre 2020. Le rapport de la réunion précédente du CCE, tenue le 3 juillet 2020, est reproduit dans le document [WT/CTE/M/69](#).

1 MESURES ENVIRONNEMENTALES ET ACCÈS AUX MARCHÉS (PARAGRAPHE 32 I) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA)	4
1.1 Réforme des subventions aux combustibles fossiles	4
1.2 Économie circulaire et pollution par les matières plastiques	5
1.2.1 Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durable.....	5
1.2.2 Partage de données d'expérience entre les Membres en matière d'économie circulaire et de pollution par les matières plastiques	9
1.2.3 Exposés d'organisations ayant le statut d'observateur	11
1.2.3.1 Exposé du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).....	11
1.2.3.2 Exposé de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU).....	14
1.2.3.3 Exposé de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)	16
1.3 Autres.....	17
1.3.1 Exposé de la Colombie sur la gestion intégrée de la culture durable du café en Colombie	17
1.3.2 Exposé du Paraguay sur les systèmes mécanisés de production durable	18
1.3.3 Exposé de Sri Lanka sur la production durable de papier.....	19
1.3.4 Communication d'informations par l'Union européenne sur les aspects liés au commerce du pacte vert pour l'Europe.....	20
1.3.5 Présentation d'informations actualisées par la Nouvelle-Zélande au sujet de l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS).....	25
1.3.6 Exposé du Canada sur le lancement des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale	26
1.3.7 Présentation d'informations par le Costa Rica sur l'activité parallèle "Mode de vie durable et commerce international"	29

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

2 AUTRES POINTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE	30
2.1 Accords environnementaux multilatéraux et OMC (point 1 du Programme de travail du CCE)	30
2.1.1 Convention sur la diversité biologique (CBD)	30
2.1.2 La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	33
2.1.2.1 Renseignements actualisés sur les préparatifs en vue de la COP26, présentés par le Royaume-Uni	33
2.1.2.2 Rapport du Canada sur l'activité parallèle intitulée "Le commerce électronique et les changements climatiques à l'ère de la COVID-19: un changement de cap pour une reprise économique verte?"	34
2.1.2.3 Rapport de la Barbade sur l'activité parallèle intitulée "Changements climatiques, catastrophes naturelles et efforts de relèvement: la facilitation des échanges en tant qu'outil de réponse efficace"	35
2.2 Transparence des mesures commerciales liées à l'environnement (point 4 du programme de travail du CCE)	36
2.2.1 Base de données de l'OMC sur l'environnement	36
2.3 Services et environnement (point 9 du Programme de travail du CCE)	37
2.3.1 Services environnementaux	37
3 AUTRES QUESTIONS.....	38
3.1 Rapport sur l'événement de haut niveau de l'OMC et du PNUE: "L'environnement et le commerce au service d'une reprise économique durable et inclusive après la pandémie de COVID-19"	38
3.2 Rapport de la Barbade sur l'événement parallèle organisé sur le thème "Commerce et environnement: perspectives de la jeunesse genevoise"	39
3.3 Exposés d'autres organismes ayant le statut d'observateur.....	40
3.3.1 Centre du commerce international (ITC)	40
3.3.2 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	41
3.4 Autres questions	43

ABRÉVIATIONS

AEM	Accords environnementaux multilatéraux
BDE	Base de données sur l'environnement de l'OMC
CCE	Comité du commerce et de l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CEE	Commission économique pour l'Europe
DEAL	Data for Environment Alliance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GES	Gaz à effet de serre
GPAP	Global Plastic Action Partnership
IISD	Institut international du développement durable
IRP	Groupe international d'experts sur les ressources
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITC	Centre du commerce international
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
OCDE	Organisation de développement et de coopération économiques
ODD	Objectif de développement durable
OMD	Organisation mondiale des douanes
PEID	Petit État insulaire en développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat public-privé
SH	Système harmonisé
UE	Union européenne
UNEA	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
UWI	Université des Indes occidentales
WCEF	Forum mondial de l'économie circulaire

1 MESURES ENVIRONNEMENTALES ET ACCÈS AUX MARCHÉS (PARAGRAPHE 32 I) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA)

"[E]ffet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement."

1.1 Réforme des subventions aux combustibles fossiles

1.1. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a rappelé qu'un groupe de 12 pays en développement et pays développés Membres avait présenté une Déclaration conjointe sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles, lors de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM11). Les signataires avaient confirmé leur intention de chercher à rationaliser et à éliminer progressivement les subventions inefficaces en faveur des combustibles fossiles qui incitaient au gaspillage, tout en reconnaissant que la réforme devait tenir compte des besoins et des conditions spécifiques des pays en développement et réduire le plus possible les éventuels effets négatifs sur leur développement d'une manière qui protège les communautés touchées. Ils avaient également souligné l'importance de l'OMC en tant que forum permettant de faire avancer le débat aux fins de la mise en place de disciplines ambitieuses et efficaces, y compris par une transparence et une communication accrues pour que les effets des programmes de subventions aux combustibles fossiles sur le commerce et les ressources puissent être évalués.

1.2. Les signataires continuaient de mettre en avant dans une série d'enceintes les avantages de la réforme des subventions aux combustibles fossiles et les perspectives qu'elle offrait. La Nouvelle-Zélande s'était exprimée à ce sujet lors de rencontres virtuelles, notamment celles organisées par l'Institut international du développement durable (IISD) en mai et l'Université de Finlande orientale en octobre 2020. La Nouvelle-Zélande avait animé une rencontre parallèle virtuelle pendant la Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC 2020 sur le thème "La réforme des subventions aux combustibles fossiles et la reprise verte"². Les participants de l'IISD, de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui avaient assisté à cette réunion avaient présenté leurs avis d'experts sur les liens entre ladite réforme, le système commercial international et la reprise après la pandémie de COVID-19.

1.3. Le partage d'informations et de données d'expériences revêtait une encore plus grande importance dans le contexte pandémique actuel. Les pays avaient lancé des plans de relance d'une ampleur sans précédent pour contribuer à la reprise économique. Les gouvernements investissaient dans les infrastructures, soutenaient les investissements privés et réfléchissaient aux mesures fiscales les plus adaptées pour aider tous ceux qui étaient touchés par les conséquences économiques de la pandémie. Cette situation, conjuguée à la faiblesse des prix mondiaux du pétrole, favorisait la mise en œuvre de réformes. Plus que jamais, il était important de ne pas introduire de nouvelles subventions aux combustibles fossiles qui pourraient se révéler difficiles à supprimer le moment venu. Le webinaire avait également donné l'occasion d'examiner les progrès accomplis ainsi que le rôle essentiel et l'expertise de l'OMC dans la lutte contre les subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Se mobiliser contre les subventions aux combustibles fossiles pourrait contribuer à renforcer la confiance du public dans la capacité du système commercial multilatéral d'atteindre son objectif principal, à savoir le développement durable, et témoigner de l'effort fait par ce système pour répondre au défi très réel et urgent du changement climatique.

1.4. La Nouvelle-Zélande et d'autres signataires avaient activement collaboré avec les Membres de l'OMC pour élaborer une Déclaration ministérielle sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles en vue de la douzième Conférence ministérielle, en s'appuyant sur les actions engagées à Buenos Aires. Cette déclaration précisait la prochaine étape importante: le partage d'informations et de données d'expérience à l'OMC pour mettre en place un cadre international favorable au traitement de ces subventions et pour encourager les réformes nationales. Bien que cette collaboration ait été momentanément interrompue en raison de la COVID-19, les signataires restaient déterminés à renouveler la Déclaration ministérielle à la douzième Conférence ministérielle

² https://www.youtube.com/watch?v=zdAx00_K-Qk&feature=youtu.be.

et attendaient avec impatience de poursuivre les discussions sur le sujet avec les Membres intéressés.

1.5. La représentante de la Suisse a réaffirmé son soutien à la rationalisation et à l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles qui incitaient au gaspillage. Pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris et les Objectifs de développement durable (ODD), une action immédiate était nécessaire. Dans ce domaine très important, la Suisse collaborait avec la Nouvelle-Zélande et quatre autres Membres de l'OMC pour faire avancer l'initiative relative à l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité, qui visait à établir des règles commerciales contraignantes pour éliminer les subventions aux combustibles fossiles dommageables pour l'environnement.

1.6. De nombreux pays, dont la Suisse, s'étaient depuis fixé comme objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2050. S'efforcer d'atteindre cet objectif ou continuer de subventionner les combustibles fossiles correspondait au choix de deux trajectoires différentes : la première vers un monde vivable pour les générations futures; la seconde vers un monde où la température serait largement accrue, mettant partout en péril les moyens de subsistance et les écosystèmes. Les subventions aux combustibles fossiles avaient non seulement une incidence négative sur les changements climatiques, mais elles avaient aussi pour effet de fausser les échanges, en particulier dans le domaine des technologies à faibles émissions. L'OMC était le bon endroit pour débattre de cette question. La représentante a invité tous les Membres de l'OMC à se joindre à cette importante initiative et a espéré que, d'ici à la douzième Conférence ministérielle, un groupe beaucoup plus important d'entre eux s'emploierait à obtenir des progrès sur ce front.

1.7. La représentante de l'Indonésie a indiqué que la question de la réforme des subventions aux combustibles fossiles devait être examinée dans le cadre approprié et n'était pas d'accord pour qu'elle soit débattue à l'OMC. L'Indonésie a noté que la capacité et les moyens des Membres devaient également être pris en compte.

1.8. Le représentant de la Fédération de Russie a rappelé que des travaux approfondis étaient menés par le G-20 sur la question des subventions aux combustibles fossiles et a réaffirmé que le G-20 devait rester le principal cadre des discussions sur ce sujet.

1.2 Économie circulaire et pollution par les matières plastiques

1.2.1 Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durable

1.9. L'Ambassadrice des Fidji a informé le Comité de la réunion inaugurale du Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durable³, tenue en marge de la Semaine du commerce et de l'environnement 2020 de l'OMC.

1.10. Le Dialogue informel visait à fournir une plate-forme dédiée où les Membres seraient en mesure de réfléchir à la façon dont l'OMC pourrait contribuer à l'effort national et mondial de lutte contre la pollution par les matières plastiques et de transition vers un commerce des matières plastiques plus circulaire et durable. L'objectif de la réunion inaugurale était de lancer l'initiative, de discuter de son futur programme de travail et d'encourager les Membres à y adhérer. Les principales conclusions de cette discussion étaient les suivantes. Premièrement, il existait un soutien fort – et grandissant – parmi les Membres en faveur d'une initiative sur les matières plastiques à l'OMC, dont témoignaient non seulement le grand nombre de participants inscrits à la réunion (plus de 230), mais aussi la large participation à deux autres événements relatifs aux matières plastiques qui s'étaient également déroulés pendant la Semaine du commerce et de l'environnement 2020 de l'OMC. Les Membres reconnaissaient que le commerce jouait un rôle central dans l'économie mondiale des matières plastiques, que les mesures liées au commerce pouvaient être très pertinentes pour lutter contre la pollution par les matières plastiques et que des approches coopératives, cohérentes et transparentes étaient plus indispensables que jamais. Le Dialogue informel cherchait à transformer cette énergie et cet engagement croissants en des résultats positifs.

³ Voir le document [RD/CTE/175](#).

1.11. Deuxièmement, parmi les sujets de discussion possibles figuraient l'amélioration de la transparence et des échanges d'informations; l'examen du rôle des mesures liées au commerce pour encourager les entreprises et les consommateurs à s'orienter vers des matières plastiques plus durables; et l'étude des possibilités de favoriser les échanges commerciaux de substituts aux matières plastiques, de promouvoir la diffusion des services et des technologies relatives à la durabilité et de mieux évaluer les besoins techniques des Membres et leurs déficits de capacités. Les Membres étaient encouragés à élaborer et à diffuser des propositions sur la manière dont les discussions devraient progresser, dans l'idéal bien avant la prochaine réunion qui se tiendrait au début de 2021. Les Fidji allaient travailler avec d'autres à l'élaboration d'un document de réflexion sur les différents aspects d'un exercice multipartite de transparence du commerce des matières plastiques.

1.12. Troisièmement, toute initiative de l'OMC sur les matières plastiques devait épauler et compléter les efforts environnementaux mondiaux, en évitant des activités faisant double emploi. La valeur ajoutée de l'OMC serait de se concentrer sur la dimension commerciale du problème et d'encourager les approches coopératives liées au commerce. Il serait important d'assurer une étroite collaboration avec d'autres initiatives de l'OMC relatives à la durabilité, y compris les Discussions structurées sur la durabilité du commerce et de l'environnement, récemment lancées, et le travail central du CCE. Il serait aussi essentiel de coopérer de manière cohérente avec les organismes concernés, comme le secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, le PNUE, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ainsi qu'avec les discussions intergouvernementales se tenant dans le cadre de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. La pollution par les matières plastiques constituait un défi multidimensionnel et, pour y faire face efficacement, il fallait commencer à penser, travailler et agir de manière cohérente.

1.13. La réunion inaugurale du Dialogue informel avait constitué un excellent départ pour cette initiative, dont le succès devrait être mesuré, non pas en termes de bonnes intentions ou d'aspirations, mais par des progrès positifs, pragmatiques et axés sur les résultats au cours des mois à venir.

1.14. La Chine et les Fidji avaient demandé à plusieurs Membres partageant les mêmes idées de se joindre aux auteurs de la communication "Dialogue informel de l'OMC sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durable"⁴. De nombreux Membres avaient déjà répondu positivement à cette demande, notamment l'Australie, la Barbade, le Canada, la Chine, les Fidji, la Jamaïque, le Maroc et la Suisse. D'autres étaient encore en train de consulter leur capitale ou n'avaient pas encore été contactés. Il s'agissait d'une occasion idéale pour les Membres d'envoyer un signal fort et positif indiquant que la pollution par les matières plastiques était une préoccupation mondiale, à laquelle ils étaient déterminés à répondre, et que l'OMC demeurait tout à fait à la hauteur des enjeux. L'Ambassadrice a exhorté les autres Membres à se joindre à cette initiative.

1.15. Le représentant de la Chine, prenant la parole au nom de l'Ambassadeur, a considéré que cette question montrait que l'OMC était toujours pertinente pour aborder les sujets émergents qui préoccupaient les parties prenantes. Il s'agissait d'une question importante tant pour les pays en développement que pour les pays développés Membres. Sa délégation se félicitait du soutien exprimé par les délégations intéressées et en appelait d'autres à se joindre à l'initiative. Il a invité les Membres à travailler ensemble pour faire avancer les discussions sur le Dialogue informel et à s'engager dans d'autres discussions sur la durabilité environnementale à l'OMC. Il les a incités à collaborer entre eux et à participer aux débats se tenant à l'OMC.

1.16. Le représentant de l'Australie a indiqué que sa délégation était préoccupée par la quantité de matières plastiques qui polluaient les océans et l'environnement. La lutte contre la pollution par les matières plastiques était un élément essentiel de la politique intérieure de son pays. L'Australie faisait des efforts considérables pour réduire cette pollution dans les océans du monde. Cette préoccupation avait été réaffirmée par le Premier Ministre australien lors de son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies l'année dernière, dans lequel il avait mis en avant la détermination à lutter contre la pollution par les matières plastiques, à s'attaquer à la surexploitation des pêcheries et à prévenir la destruction des habitats océaniques. La délégation australienne était inquiète de l'effet des déchets, et notamment des déchets plastiques, sur l'environnement et sur la

⁴ Voir document [WT/CTE/W/249](#).

santé humaine. L'OMC avait un rôle à jouer dans ce domaine. Elle était particulièrement bien placée pour favoriser le dialogue et l'action sur les aspects commerciaux de la lutte contre la pollution par les matières plastiques. Il fallait qu'elle mobilise des moyens pour épauler et compléter les efforts intergouvernementaux visant à réduire cette pollution. La présente initiative en était un. La délégation australienne était persuadée de l'utilité d'un débat sur la manière d'améliorer la transparence sur les évolutions des politiques nationales et internationales pertinentes et de partager et promouvoir les meilleures pratiques pour faciliter un commerce plus durable des matières plastiques et réduire ainsi la pollution qu'elles entraînent. Elle se faisait l'écho de l'appel lancé aux autres Membres du présent forum pour qu'ils rejoignent l'initiative de l'OMC sur les matières plastiques.

1.17. Le représentant du Canada a fait savoir que son pays était déterminé à réduire les déchets plastiques et la pollution par les matières plastiques et à promouvoir l'économie circulaire. Le Canada mettait en œuvre une série de mesures complémentaires dans l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques pour réaliser son objectif de zéro déchet plastique d'ici à 2030 et contribuer à une meilleure gestion des ressources en matières plastiques à l'échelle mondiale. Un effort de coopération et de cohérence au niveau international était toujours nécessaire sur des questions d'ampleur mondiale comme celle-là. La délégation canadienne se réjouissait de travailler avec la Chine, les Fidji et d'autres pays pour cerner et étudier les contributions spécifiques que le commerce, et l'OMC, pourraient apporter à la lutte contre la pollution par les matières plastiques. Il serait important d'examiner comment ces contributions pourraient compléter les travaux menés actuellement dans d'autres enceintes internationales pour lutter contre la pollution par les matières plastiques et rationaliser leur commerce. Le Canada souhaitait également que ces travaux puissent progresser en assurant une étroite coordination avec les Discussions structurées sur la durabilité du commerce et de l'environnement, qui avaient été lancées plus tôt dans la semaine, et en privilégiant la plus grande clarté et la plus grande ouverture possibles.

1.18. L'Ambassadeur des Philippines a noté que les réflexions sur la façon dont les règles et les mécanismes de l'OMC pouvaient contribuer aux efforts nationaux, régionaux et mondiaux visant à réduire la pollution par les matières plastiques et à améliorer la coopération commerciale seraient très bénéfiques pour les générations futures. Son gouvernement avait fixé un objectif de zéro déchet dans les eaux philippines d'ici à 2040. La délégation philippine souhaitait que l'OMC et le CCE jouent un plus grand rôle en assurant une cohérence plus étroite entre les politiques commerciales et environnementales et une coopération active avec les autres parties prenantes. Le CCE était le lieu idéal pour faire part des réussites concrètes et des meilleures pratiques qui permettaient de répondre aux défis à relever actuellement dans ce domaine. Cette question suscitait désormais un grand intérêt politique chez les gouvernements, les entreprises et la société civile partout dans le monde et le moment était venu de faire progresser l'initiative. Sa délégation restait déterminée à poursuivre ses efforts à cet égard et encourageait les autres à soutenir l'initiative.

1.19. La représentante de la Turquie a noté que des évolutions majeures étaient intervenues récemment dans le domaine du commerce international de déchets plastiques. Dans ce contexte, la Turquie accordait une grande importance aux engagements internationaux et aux organisations comme l'OMC. La pollution par les matières plastiques était une menace planétaire qui touchait presque tous les écosystèmes marins et d'eau douce. Des stratégies d'atténuation à plusieurs niveaux avaient été adoptées, mais il était nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des réductions de la pollution par les plastiques que l'on pouvait attendre de ces stratégies. La délégation turque était convaincue que les problèmes environnementaux mondiaux tels que la pollution par les matières plastiques pouvaient être traités plus efficacement dans les enceintes multilatérales qu'au niveau des différents États. La Turquie allait continuer à suivre toutes les discussions liées au commerce des matières plastiques se tenant à l'OMC et à contribuer aux travaux du Dialogue informel.

1.20. La représentante de la Suisse a déclaré que sa délégation soutenait l'initiative et se félicitait des efforts déployés pour étudier la manière dont l'OMC pourrait contribuer à la réduction de la pollution par les matières plastiques et à une économie plus durable dans ce domaine. Le commerce pouvait être un moyen de favoriser la réduction des incidences des matières plastiques sur l'environnement. Des actions à différents niveaux étaient requises pour assurer la mise en œuvre de mesures efficaces, depuis le niveau local (par exemple la collecte des déchets) jusqu'au niveau international (par exemple la réutilisation et le recyclage). L'OMC pouvait également jouer un rôle en recensant les obstacles commerciaux potentiels à une économie des matières plastiques plus durable et circulaire. Il serait important d'accroître les synergies avec les Discussions structurées

sur la durabilité du commerce et de l'environnement, qui avaient été lancées récemment, et de veiller à ce que le Dialogue informel complète et renforce d'autres processus internationaux visant à lutter contre la pollution par les matières plastiques, comme les discussions en cours sur un accord mondial sur la pollution par les matières plastiques. Il serait également important de rester au fait des dernières évolutions internationales, comme l'entrée en vigueur des amendements à la Convention de Bâle. La délégation suisse accordait une attention particulière à la question de l'économie circulaire et à la réduction des incidences des matières plastiques sur l'environnement.

1.21. Le représentant des États-Unis a estimé que la question des déchets et débris de matières plastiques pouvait être envisagée sous l'angle des mesures de facilitation des échanges favorisant l'utilisation efficace des ressources et la gestion des déchets et débris de matières plastiques. Les matériaux pouvaient être récupérés, recyclés et réintroduits dans les flux commerciaux. Les objectifs commerciaux et environnementaux se renforçaient mutuellement, y compris dans le cas des matières plastiques. Le commerce devrait être largement mis à contribution pour soutenir la récupération et le recyclage des matériaux après leur consommation. Les États-Unis continuaient d'encourager les Membres de l'OMC à ne pas considérer les matières plastiques comme un simple problème de pollution. Les déchets recyclés après consommation avaient une valeur économique en tant que produits pouvant faire l'objet d'échanges. S'il fallait veiller à ce que ces matériaux n'encouragent pas une production supplémentaire de plastiques ou d'autres matériaux vierges, les produits recyclables pouvaient et devaient rester dans le circuit de production. L'OMC avait les moyens de favoriser de meilleurs résultats du point de vue de l'environnement en mettant l'accent, pour relever les défis environnementaux, sur une approche de facilitation des échanges, comme la récupération et le recyclage des matériaux. La délégation des États-Unis a instamment demandé que tout dialogue informel comprenne des discussions sur la manière de faciliter les échanges pour relever ces défis au lieu de se concentrer sur des mesures de restriction du commerce qui avaient pour effet de réduire les boucles de l'économie circulaire et d'inciter à un retour à un modèle plus linéaire ayant des effets négatifs sur l'environnement.

1.22. La représentante de l'Union européenne (UE) a souligné que les matières plastiques jouaient un rôle important dans l'économie, mais qu'elles pouvaient avoir de graves inconvénients pour l'environnement et la santé. La lutte contre les matières plastiques a été définie comme une priorité dans le Plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire adopté par la Commission européenne en mars 2020. Ce Plan contenait un ensemble cohérent de mesures visant à soutenir la transition mondiale vers une économie neutre en carbone, économe en ressources et circulaire. Il prévoyait notamment de progresser à terme vers un accord mondial sur les matières plastiques et prônait l'approche de l'économie circulaire de l'UE dans le domaine des matières plastiques. L'Union européenne soutenait l'engagement de la Chine et des Fidji concernant les matières plastiques, en particulier l'accent mis sur les efforts nationaux et mondiaux à mener pour réduire la pollution par les matières plastiques et favoriser la transition vers une économie plus circulaire et écologiquement durable. La délégation de l'Union européenne accordait une importance particulière à la complémentarité avec les processus internationaux dans ce contexte. Le présent Comité pouvait servir de cadre à l'acquisition de connaissances et à l'échange de points de vue. Plusieurs événements avaient été organisés sur ce thème cette année, y compris par certains États membres de l'UE. Les travaux de l'OMC sur les matières plastiques devaient générer des synergies positives avec les processus internationaux en cours. Pour l'Union européenne, un accord mondial sur les plastiques restait une priorité. La cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement marquerait à cet égard une étape cruciale pour le démarrage officiel du processus de négociation.

1.23. La représentante de la Norvège a indiqué que sa délégation se félicitait des travaux sur les matières plastiques et le commerce durable. La pollution par les matières plastiques était un problème qui avait aussi des répercussions sur les déchets marins. La Norvège a souligné qu'il était urgent d'adopter un nouvel accord mondial pour lutter contre les déchets marins et les microplastiques et pour créer des incitations à long terme pour soutenir une économie circulaire des matières plastiques au niveau mondial. Un tel accord devait permettre de soutenir des politiques nationales ambitieuses sur les matières plastiques et d'inciter les pays à se soucier davantage des aspects concernant la durabilité tout au long du cycle de vie de ces produits. L'objectif global convenu par la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement dans sa résolution 4/L.7 sur les déchets et microplastiques marins était "d'éliminer à long terme le rejet de déchets et de microplastiques dans les océans et d'éviter ainsi de porter atteinte aux écosystèmes marins et aux activités humaines qui en [étaient] tributaires" d'éliminer à long terme les rejets de déchets et de microplastiques dans les océans et d'éviter qu'ils ne nuisent aux écosystèmes marins

et aux activités humaines qui en dépendent". Une structure de gouvernance internationale forte était nécessaire pour soutenir la coopération multilatérale dans des domaines essentiels comme la mise en place d'une base scientifique et de connaissances commune, la mobilisation et l'acheminement des financements tant au niveau national qu'international, l'amélioration des capacités dans tous les pays, le renforcement des systèmes de prévention, de recyclage et de gestion des déchets plastiques à l'échelle mondiale et la possibilité pour les communautés de suivre les progrès réalisés dans le cadre de cet objectif. L'OMC pourrait jouer un rôle important à cet égard. La délégation norvégienne attendait avec impatience les discussions sur l'économie circulaire et les matières plastiques, qui étaient des questions qui pourraient également être intégrées dans les prochaines Discussions structurées sur la durabilité du commerce et de l'environnement.

1.24. La représentante de l'Indonésie a considéré que cette initiative était essentielle au vu de la situation d'urgence que représentait actuellement la pollution par les matières plastiques. L'Indonésie soulignait l'importance de l'économie circulaire et le rôle des politiques commerciales pour lutter contre la pollution par les matières plastiques et parvenir à un environnement durable. Elle avait mis en œuvre plusieurs mesures pour adapter sa réglementation nationale sur la gestion des déchets et la protection de l'environnement.

1.25. Le représentant du Pakistan, prenant la parole au nom de l'Ambassadeur, a noté que les matières plastiques étaient très utiles, mais que leur utilisation déraisonnée pouvait aussi finir par être dommageable pour la santé humaine et l'environnement. Ce problème nécessitait un effort mondial concerté de la part de différentes entités et organismes. Il appelait des actions ciblées au niveau mondial pour aider les pays en développement à se doter de technologies de meilleure qualité pour faire face aux problèmes environnementaux de plus en plus aigus. Dans cette optique, des discussions pourraient être menées pour mieux comprendre le problème et explorer les possibilités d'approches plus durables et respectueuses de l'environnement dans les pays en développement.

1.26. Le représentant de Maurice a fait remarquer que la production annuelle mondiale de matières plastiques avait atteint près de 400 millions de tonnes et qu'en raison de leur multifonctionnalité, ces produits étaient désormais omniprésents. L'utilisation effrénée des matières plastiques pendant des années avait donné naissance aux problèmes intergénérationnels et interdisciplinaires de la pollution par les matières plastiques qui compliquaient la gouvernance contemporaine de l'environnement et des océans. Du fait de son caractère multiforme et des incidences environnementales, sociales et économiques de la pollution par les matières plastiques, cette question constituait une préoccupation mondiale majeure. Les petits États insulaires, comme Maurice, en subissaient inévitablement les conséquences, notamment les dommages irréversibles causés à l'écosystème marin. Maurice soutenait les initiatives visant à lutter contre la pollution par les matières plastiques, comme le groupe d'action sur la pollution marine par les plastiques, mis en place dans le cadre de la Commonwealth Clean Ocean Alliance. Au niveau national, des réglementations avaient été adoptées pour le contrôle et l'interdiction des plastiques à usage unique. La délégation mauricienne se félicitait du Dialogue informel de l'OMC sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement viable ainsi que des discussions sur le rôle spécifique de l'Organisation dans le traitement de cette question. Les contraintes de capacités et de ressources de certains Membres devaient être prises en compte.

1.2.2 Partage de données d'expérience entre les Membres en matière d'économie circulaire et de pollution par les matières plastiques

1.27. La représentante du Royaume-Uni, prenant la parole au nom de l'Ambassadeur, a rendu compte de la rencontre parallèle tenue le 18 novembre 2020 pendant la Semaine du commerce et de l'environnement 2020 de l'OMC et consacrée au Global Plastic Action Partnership et aux enseignements qui en avaient été tirés⁵. Cette rencontre a été animée par le Royaume-Uni, en collaboration avec le Partenariat mondial, une plateforme multipartite au sein du Forum économique mondial. Elle a permis de mettre en évidence le rôle des partenariats public-privé (PPP) pour favoriser des avancées dans le domaine des déchets plastiques. La pollution marine par les matières plastiques causait des dommages importants à l'ensemble de l'écosystème marin. Les deux tiers des mammifères marins et la moitié des espèces d'oiseaux marins souffraient de l'augmentation des niveaux de matières plastiques dans les océans. Les scientifiques estimaient que la pollution par les matières plastiques qui aboutissait dans l'environnement marin provenait pour 80% de sources

⁵ <https://www.youtube.com/watch?v=eDKmQiCDedY&feature=youtu.be>.

terrestres souvent très éloignées. Au niveau mondial, environ 12 millions de tonnes de matières plastiques, selon les estimations, pénétraient dans les océans chaque année.

1.28. Les intervenants avaient discuté de plusieurs domaines dans lesquels une plus grande coopération et une meilleure coordination entre les gouvernements, les entreprises et la société civile étaient indispensables pour éliminer la pollution par les matières plastiques et réaliser la transition vers une économie circulaire des plastiques au niveau mondial. Il s'agissait notamment de renforcer la stabilité et la transparence des échanges dans la chaîne de valeur des plastiques et de mettre au point des normes et des définitions communes. L'amélioration de la capacité et de la qualité des systèmes de gestion des déchets était un élément essentiel de la réduction de la pollution marine par les matières plastiques. Cette initiative pourrait également améliorer le bien-être de centaines de milliers de travailleurs informels du secteur des déchets dans les pays du Sud. La mauvaise gestion des déchets et la pollution avaient entraîné la mort chaque année de neuf millions de personnes, originaires pour la grande majorité d'entre elles de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

1.29. Il importait d'améliorer les conditions d'investissement dans le secteur du recyclage et du traitement des déchets plastiques et de générer de meilleures données sur les flux de matières plastiques afin de disposer des informations nécessaires à la prise de décisions aux niveaux national et mondial. La pollution marine par les matières plastiques était un problème mondial qui nécessitait une coopération mondiale. Le Royaume-Uni était déterminé à soutenir les efforts d'amélioration de la gestion des déchets plastiques dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, notamment par le biais du Global Plastic Action Partnership. La délégation du Royaume-Uni s'est félicitée des trois rencontres parallèles organisées sur le thème des matières plastiques pendant la Semaine du commerce et de l'environnement 2020 de l'OMC, qui avaient permis d'examiner la question sous différents angles. Le Royaume-Uni s'était joint à deux initiatives multilatérales dans ce domaine: les Discussions structurées sur la durabilité du commerce et de l'environnement et les négociations du nouvel accord mondial des Nations Unies sur la pollution par les matières plastiques. Cet engagement lui permettrait de poursuivre la lutte qu'il mène contre les déchets marins au niveau national et international et renforcerait encore sa détermination à éliminer les matières plastiques échouant dans les océans.

1.30. Le Royaume-Uni avait contribué financièrement à la Semaine du commerce et de l'environnement organisée à Genève et animé une session sur le thème "Comment la politique commerciale multilatérale peut-elle répondre aux préoccupations mondiales en matière de durabilité?"⁶, qui avait rassemblé un groupe diversifié d'experts représentant des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des entreprises. Il était heureux de faire la démonstration de son engagement à étudier les possibilités offertes par le commerce de s'attaquer à la crise provoquée par les changements climatiques et de reconstruire une société meilleure et plus verte après la pandémie de COVID-19. Les menaces mondiales que faisaient peser sur l'environnement les changements climatiques et la pollution par les matières plastiques exigeaient un dialogue et une collaboration accrue entre les gouvernements, les groupes d'entreprises et la société civile, à l'OMC et au-delà.

1.31. Le représentant du Taipei chinois a fait part du soutien apporté par sa délégation au développement de l'économie circulaire pour prévenir la pollution par les matières plastiques et au rôle que pouvait à juste titre jouer l'OMC dans l'examen de cette question, en particulier les actions multilatérales relatives au commerce. Il a rendu compte des expériences et politiques du Taipei chinois dans le domaine de l'économie circulaire des ressources plastiques. Pour promouvoir la circulation de ces ressources, l'Agence pour la protection de l'environnement avait lancé en 2018 un Plan pour la réutilisation et le recyclage des ressources. La circulation des matières plastiques était une priorité de la politique d'économie circulaire et une partie importante du Plan. Dans le cadre du Plan, l'Agence pour la protection de l'environnement avait défini la feuille de route pour l'économie circulaire des plastiques qui comprenait quatre volets: i) l'écoconception; ii) la réduction des déchets à la source; iii) l'amélioration du recyclage; et iv) la régénération circulaire. L'objectif était, d'ici à 2040, de réduire de 50% la quantité d'emballages en plastique à usage unique, d'atteindre un taux de recyclage de 100% des emballages en plastique et de faire en sorte que 35% des emballages en plastique proviennent de matériaux recyclés. Les mesures suivantes avaient été adoptées par l'Agence pour la protection de l'environnement pour favoriser le recyclage des matières plastiques et prévenir la pollution marine par les plastiques. Tout d'abord, l'Agence exigeait des fabricants et

⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=8W-uMF-tjC0>.

des importateurs de biens soumis au recyclage obligatoire qu'ils déclarent la quantité fabriquée ou importée et qu'ils paient des frais de recyclage et de traitement. Ces biens comprenaient les matériaux d'emballage en plastique et les récipients et ustensiles en plastique. Ensuite, afin de réduire les déchets marins composés de récipients en plastique et de renforcer la sensibilisation et la participation du public au recyclage de ces récipients, l'Agence avait proposé d'établir un système de certification pour les produits fabriqués à partir de déchets recyclés de récipients en plastique provenant du milieu marin. Enfin, pour empêcher les microbilles de plastique de pénétrer dans les écosystèmes fluviaux et océaniques et réduire autant que possible leurs quantités à la source, l'Agence avait instauré une mesure de contrôle en deux temps visant les cosmétiques et les produits d'hygiène personnelle. Depuis janvier 2018, la fabrication et l'importation de produits de nettoyage des cheveux, de produits de lavage du visage, de produits démaquillants, de produits de lavage du corps, de savons, de gommages pour le visage et de dentifrices contenant des microbilles de plastique avaient été interdites. Cette restriction avait été étendue à la vente de ces produits depuis juillet 2018. Grâce à ces mesures et à d'autres mécanismes de mise en œuvre, le taux de recyclage de l'ensemble des matières plastiques au Taipei chinois était d'environ 60%. La délégation du Taipei chinois se félicitait du partage de données d'expérience avec les autres Membres, notamment sur les interactions et les collaborations entre les autorités et les entreprises concernées.

1.32. Le représentant du Canada a indiqué que son pays était un partenaire fondateur du Global Plastic Action Partnership (GPAP) et qu'il avait investi 6 millions de USD pour soutenir ses activités. Cet investissement faisait partie des 100 millions de USD engagés par le Canada pour aider les pays en développement à lutter contre la pollution par les plastiques et accélérer leur transition vers des économies durables et circulaires. La délégation canadienne s'est félicitée des progrès significatifs réalisés par le GPAP à ce jour, notamment l'avancement des partenariats pour la lutte contre les plastiques en Indonésie, au Ghana et au Viet Nam. Le GPAP avait permis de réunir des acteurs clés et d'obtenir leur soutien pour mettre en œuvre les actions significatives et concrètes nécessaires pour garantir un avenir durable et prospère exempt de pollution plastique. La délégation canadienne se félicitait de pouvoir collaborer avec le Royaume-Uni et d'autres partenaires du GPAP pour continuer à faire progresser ce travail important. Le Canada prenait également des mesures au niveau national pour éliminer la pollution par les matières plastiques. Dans le cadre de son plan global visant à atteindre l'objectif zéro déchet plastique d'ici à 2030, il prévoyait d'interdire les articles en matière plastique dangereux à usage unique, lorsqu'une telle mesure était justifiée et soutenue par des données scientifiques, et de proposer des normes de performance, telles que des exigences de contenu recyclé dans les produits en matière plastique.

1.33. Le représentant de la Chine s'est félicité que trois rencontres parallèles aient eu lieu au sujet de la pollution par les matières plastiques pendant la Semaine du commerce et de l'environnement 2020. C'était là un signal fort de la volonté des Membres de débattre plus largement de cette question au sein de l'OMC. La délégation chinoise souhaiterait que le Royaume-Uni et d'autres Membres intéressés se joignent au Dialogue informel et examinent comment l'OMC pourrait aider les Membres à élaborer des approches plus coordonnées, cohérentes et efficaces s'agissant du commerce international, en évitant la fragmentation des politiques et en veillant à accompagner les autres efforts internationaux.

1.2.3 Exposés d'organisations ayant le statut d'observateur

1.2.3.1 Exposé du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

1.34. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a présenté le rapport intitulé "Sustainable Trade in Resources: Trade, Global Material Flows and Circularity" ("Commerce durable des ressources: commerce, flux mondiaux de matières et circularité"), élaboré conjointement par le Pôle environnement et commerce du PNUE et le Groupe international d'experts sur les ressources (IRP).⁷ Le rapport portait principalement sur les liens entre les flux mondiaux de matières, la circularité et le commerce, et visait à améliorer la connaissance qu'avaient les responsables et les praticiens des politiques commerciales et environnementales des empreintes matérielles du commerce et de sa capacité à contribuer à la transition vers une économie verte et circulaire. Il était fondé sur les conclusions et données de quatre rapports récents de l'IRP ainsi que sur la base de données internationale relative aux flux mondiaux de marchandises et de ressources. Il comportait une analyse des données jusqu'à 2017 sur l'extraction de matières et les flux

⁷ Disponible aux adresses suivantes: <https://www.unenvironment.org/es/node/28509> et <https://www.resourcepanel.org/reports/sustainable-trade-resources>.

commerciaux directs et indirects. Les flux commerciaux indirects englobaient les matières intégrées dans les échanges commerciaux ainsi que les matières premières utilisées dans les industries extractives et dans la production de marchandises commercialisées mais laissées dans le pays d'exportation sous forme de déchets ou d'émissions. La base de données du Groupe international d'experts y faisait référence sous l'appellation de matières premières équivalentes à des échanges commerciaux, qui permettaient de faire apparaître la contribution réelle du commerce à l'utilisation des matières et pouvaient être considérées comme des effets écologiques indirects du commerce.

1.35. Selon le rapport, le commerce des ressources matérielles – biomasse, combustibles fossiles, métaux et minerais non métalliques – avait connu une croissance considérable, ayant plus que quadruplé entre 1970 et 2017. Le volume des échanges avait augmenté plus vite que le volume des ressources extraites, d'où une dépendance accrue de l'économie mondiale à l'égard du commerce des ressources matérielles. Pour chaque tonne de ressources matérielles échangées, il fallait extraire plus du triple de ressources dans le pays exportateur. En 2017, le volume des matières "indirectes" ou intégrées dans les échanges commerciaux s'était élevé à 35 milliards de tonnes, contre 11 milliards de tonnes pour le volume du commerce direct de marchandises. À l'échelle mondiale, un tiers du volume total de 92 milliards de tonnes de matières extraites dans l'économie mondiale était destiné à produire des marchandises commercialisables. En ce qui concernait la balance du commerce physique, l'Europe et l'Asie-Pacifique étaient des importateurs nets de ressources matérielles mais, s'agissant de la balance du commerce des matières premières, seules l'Europe et l'Amérique du Nord étaient des importateurs nets. L'Asie et le Pacifique étaient des exportateurs nets de matières premières, dont la production s'appuyait sur les volumes d'exportation de biens manufacturés. Les pays à revenu élevé affichaient des balances commerciales nettement plus positives lorsque l'on tenait compte des matières intégrées dans le commerce, et non pas seulement du commerce direct. En revanche, c'était l'inverse pour les pays à faible revenu. La prise en compte des ressources intégrées dans le commerce faisait apparaître la forte dépendance, en augmentation constante, des nations riches à l'égard de la base de ressources et des capacités de production du reste du monde. Elle montrait que les processus à forte intensité de ressources passaient des pays importateurs à revenu élevé aux pays exportateurs à revenu faible et intermédiaire, et que les charges environnementales associées suivaient le même mouvement. La hausse des échanges commerciaux pourrait aggraver cette inégalité si les répercussions environnementales n'étaient pas pleinement prises en considération dans les décisions commerciales. En prenant des mesures adéquates, le commerce pourrait produire des effets positifs sur l'environnement, par exemple en faisant en sorte que l'extraction des ressources et des matières premières se fasse dans des lieux où elle induisait une moindre pression sur l'environnement, en facilitant l'accès aux technologies vertes et aux autres biens et services environnementaux, ou encore en créant des possibilités d'innovation.

1.36. Pour faire face aux conséquences environnementales de l'extraction et du commerce, il fallait une transition mondiale vers un schéma plus durable et circulaire de consommation et de production. Selon l'IRP, l'adoption de mesures favorisant l'efficacité des ressources ainsi que la consommation et la production durables permettrait de réduire de 25% l'extraction mondiale de ressources et de 90% les émissions de gaz à effet de serre, et d'augmenter de 8% l'activité économique d'ici à 2060. Le passage à une économie circulaire était nécessaire pour réduire la demande d'énergie et d'énergie liée aux ressources ainsi que les incidences environnementales connexes de l'extraction. Certains pays adoptaient des mesures favorisant l'économie circulaire à l'échelle nationale, mais les commerce et les flux commerciaux jouaient un rôle fondamental dans la transition vers une économie plus circulaire du fait des liens d'interdépendance entre les pays et entre les chaînes de valeur mondiales. Une économie circulaire était certes souhaitable d'un point de vue environnemental, mais il était important d'en envisager les implications économiques pour les pays à faible revenu qui dépendaient des ressources. La transition vers une économie circulaire permettrait d'offrir aux pays en développement de nombreuses possibilités bénéfiques en matière d'environnement, d'économie et de création d'emplois. Cependant, la transition risquait de s'accompagner, pour les pays exportateurs à faible revenu qui dépendaient des ressources, d'une chute des revenus d'exportation qui pourrait à son tour nécessiter ou encourager la diversification de l'économie et, dans certains cas, la mise en œuvre de mesures appropriées de compensation ou d'ajustement pour la catégorie la plus touchée de la population. Les gouvernements devraient élaborer des stratégies pour obtenir une plus grande part de la valeur créée et diversifier l'économie en favorisant des secteurs émergents tels que l'agriculture durable, le recyclage et les énergies renouvelables. Pour ce faire, il faudrait cibler précisément le renforcement des capacités et l'assistance qui leur étaient proposés, et leur laisser une marge d'action suffisante pour qu'ils puissent utiliser une palette variée de mesures en faveur des industries vertes locales.

1.37. Les évolutions prévues du commerce, qui résulteraient du passage à une économie plus circulaire, pourraient notamment prendre la forme d'un ralentissement de la croissance des échanges de matières premières primaires, de nouvelles tendances du commerce des déchets et débris destinés au recyclage, d'une hausse du commerce des matières premières secondaires, des marchandises d'occasion et des marchandises destinées à la remanufacturation, d'une hausse du commerce des services (gestion des déchets, recyclage, remise à neuf, remanufacturation) et d'une hausse du commerce des produits compatibles avec les normes de l'économie circulaire. Il pourrait être activement tiré parti des règles commerciales multilatérales et des accords commerciaux pour convaincre les pays en développement de contribuer à la réduction des incidences environnementales liées à l'extraction de ressources et d'atténuer certains des effets secondaires négatifs résultant de la transition vers une économie circulaire. De même, les règles commerciales pourraient être utilisées afin d'amoindrir les obstacles au commerce et à l'investissement dans le domaine des biens et services environnementaux. Les accords commerciaux pourraient aussi servir utilement à réduire l'extraction de ressources matérielles en interdisant les subventions aux combustibles fossiles nocifs et en libéralisant le commerce des énergies renouvelables. Il faudrait aussi veiller à ce que les accords ne compromettent pas les engagements pris dans le cadre des AEM comme la Convention de Bâle, par exemple. Enfin, l'Aide pour le commerce de l'OMC pourrait servir de mécanisme de soutien au pays en développement afin de renforcer des capacités ciblées pour favoriser l'avènement d'une économie plus circulaire.

1.38. Le représentant de l'Union européenne a salué les travaux du PNUE sur le commerce et l'économie circulaire s'appuyant sur les résultats de plusieurs rapports de l'IRP, en particulier les "Perspectives des ressources mondiales 2019". Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, le Plan d'action en faveur de l'économie circulaire que la Commission européenne avait adopté en mars 2020 faisait état de la nécessité de dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources. Pour ce faire, il fallait accélérer la transition vers un modèle de croissance régénérative, faire en sorte de maintenir la consommation de ressources dans les limites des capacités de la planète et réduire l'empreinte de la consommation. L'Union européenne souhaitait doubler son taux d'utilisation des matières circulaires au cours de la prochaine décennie. La transition vers une économie plus circulaire à l'échelle mondiale bénéficierait de la poursuite de l'élaboration de normes communes et mondiales qui favoriseraient la circularité des modèles d'affaires, des marchandises, des technologies et des services.

1.39. L'Union européenne a également fait état des efforts qu'elle déployait en lien avec le PNUE et avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) afin de créer l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources. L'Union européenne envisageait de lancer cette initiative à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-5) en février 2021. L'Alliance, qui rassemblerait des gouvernements et les organisations et réseaux pertinents, donnerait un élan mondial aux initiatives liées à la transition vers l'économie circulaire, l'utilisation efficace des ressources et la consommation et la production durables, en s'inspirant des efforts déjà déployés au niveau international, y compris par l'Alliance du G-7 pour une utilisation efficace des ressources et par le Dialogue du G-20 sur l'utilisation efficace des ressources, pour ouvrir la voie au renforcement des partenariats stratégiques en la matière. L'Alliance aurait les objectifs suivants: i) plaider en faveur de la transition vers une économie circulaire mondiale pour aboutir à une consommation et à une production durables, contribuant ainsi à réaliser les objectifs de l'Accord de Paris, à interrompre et inverser la perte de biodiversité, et à freiner la pollution et la production de déchets; ii) répertorier les politiques et cadres réglementaires et budgétaires nationaux en matière de gestion durable des ressources naturelles et de transition vers l'économie circulaire; iii) identifier les obstacles et les lacunes en matière de connaissance et de gouvernance qui entravent les transitions vers une économie circulaire et juste; iv) identifier les besoins de recherche et les améliorations possibles de la gouvernance mondiale; v) proposer et favoriser des partenariats sectoriels, bilatéraux et/ou régionaux; et vi) favoriser la création d'un forum mondial sur l'utilisation efficace des ressources pour une gestion durable des ressources naturelles grâce à des approches circulaires et faisant une utilisation efficace des ressources.

1.40. La représentante de la Suisse a salué le rapport du PNUE, qui s'inscrivait dans le sillage d'autres rapports publiés au cours des cinq années précédentes. Les recommandations figurant dans le rapport pourraient contribuer à la transition vers une économie plus verte et plus circulaire. La délégation suisse était favorable au renforcement de la coopération entre le PNUE et l'OMC.

1.2.3.2 Exposé de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU)

1.41. La représentante de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) a informé⁸ le Comité de ses travaux sur l'économie circulaire. Pour sa soixante-neuvième session, prévue en avril 2021, la CEE-ONU avait retenu le thème suivant: "Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE-ONU". Ainsi, toutes les divisions de la Commission ont mené des activités contribuant à l'économie circulaire. La Division de l'environnement, compétente pour cinq Accords environnementaux multilatéraux (AEM), a apporté son soutien à des initiatives majeures visant à améliorer la promotion de l'environnement et les processus de suivi. La Division de la statistique s'est employée à mesurer l'économie circulaire. La Division des transports disposait d'un outil normatif, le Règlement n° 133, portant sur la réutilisabilité, la recyclabilité et la récupérabilité des véhicules automobiles. La Division de l'énergie durable avait mis au point la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU). La CCNU englobait des ressources telles que le cobalt, le cuivre, le lithium et des éléments de terres rares, et fournissait des données fiables sur leur disponibilité. La Division des forêts et du bois s'était saisie de la question de l'économie circulaire dans toute la chaîne de production des biens et services dérivés de la forêt. L'unité chargée du logement, de la gestion foncière et de la population avait travaillé sur les cycles de production et de consommation circulaires à l'intérieur des limites d'une ville.

1.42. La Division du commerce et de la coopération économique (DCCE) avait identifié cinq axes principaux et trois secteurs prioritaires – l'agriculture, l'agroalimentaire et les vêtements et chaussures. Les cinq axes principaux comprenaient la gestion et la réduction des déchets, la traçabilité des chaînes de valeur, l'efficacité du commerce et des chaînes logistiques, la normalisation et le cadre réglementaire, et la passation de marchés publics durables. La DCCE travaillait à améliorer la circularité par la transparence et la traçabilité des chaînes de valeur afin de transformer les secteurs à forte intensité de ressources. Le projet ciblait les secteurs des vêtements et des chaussures et associait des outils de normalisation réglementaire et des technologies innovantes comme la chaîne de blocs. La délégation de la CEE-ONU a remercié la Commission européenne et le Centre du commerce international (ITC) de la mise en œuvre de ce projet. Le projet visait à favoriser la circularité en identifiant les points chauds, en traçant l'utilisation des ressources et en les reliant aux normes. La CEE-ONU avait également déployé un projet expérimental de chaîne de blocs qui assurait le traçage de la chaîne d'approvisionnement du coton afin de donner aux consommateurs les moyens de faire des choix éclairés.

1.43. La CEE-ONU s'est efforcée d'encourager la circularité grâce à la réduction, à la réutilisation et au recyclage des déchets. La DCCE avait mis au point trois outils pour favoriser une meilleure gestion des déchets et leur réduction. La norme relative aux mouvements transfrontières de déchets établie par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) permettait de suivre et le traçage des mouvements transfrontières de déchets et leur élimination/échange dans le respect des dispositions de la Convention de Bâle. Les lignes directrices de la CEE-ONU pour la promotion de projets de valorisation énergétique en PPP axés sur les personnes et au service de l'économie circulaire, encore en cours d'élaboration, encourageaient les PPP dans les processus de valorisation énergétique des déchets et visaient la transformation des déchets en énergie. La CEE-ONU, en lien avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) venait de lancer FeedUP@UN, un outil de chaîne de blocs qui identifiait, quantifiait et traçait les denrées alimentaires qui disparaissaient des chaînes d'approvisionnement alimentaires avant même d'atteindre les points de vente.

1.44. Le représentant de la République kirghize a reconnu l'importance de l'économie circulaire et a expliqué que le Ministère de l'économie était le principal organe de l'État chargé de promouvoir le développement durable. L'économie circulaire ouvrait des perspectives en matière de croissance durable, de bonne santé et d'emplois décents, tout en préservant l'environnement. La production et la consommation durables s'inscrivaient dans le cadre des ODD. La mise en œuvre de l'économie circulaire dépendait des capacités économiques et écologiques de chaque pays. Pour les économies en transition, l'économie circulaire était tout à la fois une source de possibilités et de difficultés, et l'assistance technique était indispensable. La CEE-ONU avait aidé la République kirghize dans des projets liés à l'innovation, à la facilitation des échanges, aux PPP et au commerce durable. La

⁸ Voir le document [RD/CTE/174](#).

délégation kirghize soulignait l'importance du renforcement des capacités et souhaitait une coopération entre l'OMC et la CEE-ONU en matière d'économie circulaire.

1.45. Le représentant du Canada a indiqué que la promotion de l'économie circulaire offrait de nouvelles possibilités pour l'avancement des engagements communs en faveur de la réalisation des ODD et des buts et objectifs de l'Accord de Paris. Le Canada se réjouissait d'accueillir le prochain Forum mondial sur l'économie circulaire (WCEF) en collaboration avec le Fonds finlandais pour l'innovation Sitra. Le WCEF 2021 se tiendrait du 13 au 15 septembre 2021, et ce serait la première fois qu'il aurait lieu en Amérique du Nord. Il rassemblerait des chefs d'entreprise, des experts et des responsables politiques afin de démontrer comment les entreprises pouvaient tirer parti des nouvelles possibilités des solutions qu'offrait l'économie circulaire et, ce faisant, réaliser des gains de productivité, et d'examiner dans quelle mesure l'économie circulaire contribuait à la réalisation des ODD. Le WCEF 2020 s'était tenu sous forme virtuelle les 29 et 30 septembre 2020 et avait attiré 4 200 participants venus du monde entier. La réunion avait principalement porté sur le rôle de l'économie circulaire dans la reconstruction de l'économie après la pandémie de COVID-19. Les Pays-Bas organiseraient également un événement lié au WCEF en avril 2021, peu avant la tenue du Forum. Il porterait sur les liens entre économie circulaire et climat, et viserait à placer l'économie circulaire plus haut sur la liste des priorités de la COP26 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le WCEF serait l'occasion d'explorer les changements systémiques requis pour faire progresser une économie circulaire mondiale, y compris la manière dont les règles et les politiques commerciales pourraient faciliter cette transition. Les précédentes éditions du WCEF avaient porté sur la question du commerce et de l'économie circulaire, avec la participation active d'experts de l'OMC.

1.46. La représentante de la Suisse a réaffirmé le soutien de sa délégation à une transition vers une économie plus circulaire et aux travaux de la CEE-ONU. Les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale pourraient servir de cadre approprié aux travaux visant cet objectif et pour se renseigner sur le flux de travail de la CEE-ONU concernant les PPP en matière de "valorisation énergétique des déchets".

1.47. Le représentant de l'Union européenne a salué les travaux de la CEE-ONU sur l'économie circulaire et a indiqué que sa délégation était prête à explorer les moyens permettant de renforcer les instruments normatifs de la Commission afin de combler les lacunes en matière de gouvernance et de bonnes pratiques concernant la gestion des ressources naturelles, et de promouvoir davantage l'économie circulaire.

1.48. Le représentant du Chili a rendu compte des travaux que son pays avait entrepris sur l'économie circulaire. En avril 2020, le Ministère de l'environnement avait lancé une enquête sur ce sujet. L'enquête avait été fondée sur les réponses de plus de 3 700 participants. Elle avait révélé que plus de 75% des participants triaient le plastique, que 76% étaient prêts à changer leurs habitudes de consommation lors de l'achat d'un téléphone, que 90% prendraient leurs décisions d'achat sur la base de l'économie circulaire, et que 74% prendraient leurs décisions en examinant les produits disponibles sur le marché. En outre, 72% des personnes interrogées avaient déclaré qu'elles savaient ce qu'était l'économie circulaire et 92% qu'elles choisiraient des produits et services préférables sur le plan environnemental. Néanmoins, 10% seulement des personnes interrogées accepteraient de payer davantage pour un produit fabriqué avec des composants recyclés ou réutilisables et plus de 40% avaient affirmé que les renseignements sur la réutilisabilité des produits étaient difficilement accessibles. L'enquête fournissait des renseignements sur différentes solutions et difficultés liées à l'économie circulaire au Chili. Ces renseignements avaient été présentés au Comité stratégique chargé d'élaborer une feuille de route de l'économie circulaire. Le Comité stratégique avait été créé en 2020 par le Ministère de l'environnement et se composait de représentants des secteurs public et privé et du monde de la recherche ainsi que d'experts. Il travaillerait à la feuille de route en se penchant principalement sur les matières premières, la production, la consommation et les services, ainsi que sur la gestion des déchets.

1.49. Le représentant de la CEE-ONU a indiqué que la Commission avait concentré ses travaux sur 17 pays visés par le programme, généralement des pays dont les économies étaient en transition. Ils se trouvaient en Asie centrale, dans le Caucase méridional, dans les Balkans occidentaux et en Europe orientale. S'agissant des travaux de la CEE-ONU sur les PPP relatifs à la valorisation énergétique des déchets, l'exposé faisait référence aux lignes directrices de la CEE-ONU pour la promotion de projets de valorisation énergétique en PPP axés sur les personnes et au service de l'économie circulaire. Les lignes directrices étaient en cours d'élaboration et seraient examinées au

début décembre 2021 par le Groupe de travail sur les PPP. La CEE-ONU estimait que les PPP étaient une source majeure de financement et d'investissement permettant de surmonter les obstacles au développement durable. La Commission s'efforçait de concevoir des PPP sur mesure et de veiller à ce qu'ils produisent de la valeur ajoutée pour les habitants. L'approche des PPP privilégiant les personnes qu'elle avait adoptée reposait sur cinq dimensions: i) accès et équité; ii) viabilité environnementale; iii) efficacité économique; iv) possibilité d'être reproduits et généralisés; et v) consultation des parties prenantes et inclusivité.

1.2.3.3 Exposé de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)

1.50. Le représentant de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)⁹ a indiqué que l'OMD se penchait activement sur la manière dont les douanes pourraient faciliter la transition vers une économie circulaire et une chaîne logistique inverse. Cela passait par l'examen des problèmes d'identification et de la manière dont les cadres de réglementation, de facilitation et de mise en conformité devaient s'adapter. Les mesures favorisant l'économie circulaire et concernant le retour des produits en fin de vie et les programmes de contrôle du mouvement des déchets aux frontières devaient obtenir les résultats escomptés sans se traduire par une hausse des coûts du commerce et un allongement des délais de dédouanement. Pour que les pays appliquent des mesures efficaces et appropriées aux frontières, il fallait identifier clairement les flux de produits en fin de vie et de déchets et débris. Dans le cadre du Comité du Système harmonisé et de ses sous-comités, les membres de l'OMD s'employaient à créer des codes du Système harmonisé, assortis de définitions juridiques si nécessaire, pour donner davantage de visibilité au commerce mondial et aux mouvements transfrontières licites. Les premières modifications concernant les déchets électroniques avaient déjà été finalisées et approuvées pour le SH2022, et les travaux devaient se poursuivre pour d'autres types de déchets en vue du SH2027, une fois reçues les propositions de la Convention de Bâle et des parties contractantes au SH. Les principales difficultés tenaient à la définition des catégories – fin de vie, recyclabilité et autres – selon les matières et les types de produits. Autre obstacle important: l'identification liée à la détection des mouvements transfrontières illicites de certains types de déchets. Il fallait résoudre les difficultés rencontrées pour distinguer entre déchets, débris et matières recyclables afin de permettre des contrôles efficaces à la frontière. Pour surmonter cet obstacle, les normes internationales étaient d'une importance primordiale, de même que le renforcement des capacités. Le projet de l'OMD de gestion frontalière des déchets plastiques dans la région Asie-Pacifique était en cours de déploiement sous les auspices du Programme environnemental de l'OMD. Ce projet visait à renforcer les capacités des administrations douanières afin d'atténuer les menaces environnementales dans la région Asie-Pacifique et d'y apporter les réponses adéquates, en privilégiant la mise en œuvre de la Convention de Bâle. S'agissant de la facilitation des échanges, les instruments et outils de l'OMD offraient déjà aux entreprises qui s'étaient mises en conformité des possibilités commerciales découlant d'une mise en conformité facultative et de procédures de mainlevée harmonisées, simplifiées et rapides, sous réserve d'un partage avancé des renseignements avec les douanes en vue d'une analyse de risques. Favoriser l'utilisation des outils existants pourrait permettre d'établir les conditions préalables d'une mise en œuvre efficace de futures politiques réglementaires qui pourraient cibler les chaînes d'approvisionnement vertes.

1.51. Les récentes sessions du Comité technique permanent de l'OMD s'étaient achevées en octobre 2020 avec la participation du Secrétariat de l'OMC, et avaient porté sur la question de la durabilité et de l'économie circulaire, y compris le recensement de la palette existante des outils et instruments de l'OMD en faveur des ODD. Des questions réglementaires majeures avaient été identifiées, notamment la traçabilité des chaînes d'approvisionnement pour assurer la viabilité environnementale et les solutions intelligentes aux frontières, ainsi que le soutien au commerce écologiquement responsable. Ces questions devaient être traitées afin de renforcer le rôle des douanes en vue de favoriser la durabilité grâce à des efforts de facilitation des échanges. Le Comité technique permanent avait examiné une proposition d'étude intitulée "Les douanes en transition vers une économie circulaire" et le Secrétariat de l'OMD élaborait un argumentaire pour évaluer les possibilités d'avancer en la matière, y compris en évaluant les possibilités de coordination avec les organisations intéressées.

⁹ Voir le document [RD/CTE/173](#).

1.3 Autres

1.3.1 Exposé de la Colombie sur la gestion intégrée de la culture durable du café en Colombie

1.52. Le représentant de la Colombie a présenté aux délégations la gestion intégrée de la culture durable du café dans son pays.¹⁰ Au nom de la Colombie, un représentant du Centre national de la recherche sur le café, qui était soutenu par la Fédération nationale des producteurs de café de Colombie (FNC), a fait un exposé sur le sujet. Au cours des dernières années, la Colombie avait produit 40 millions de sacs de 60 kilogrammes de café, dont 12,6 millions avaient été exportés. Ce volume représentait environ 9,9% des exportations mondiales. La Colombie n'avait pas d'équivalent parmi les pays producteurs de café, car son climat pluvieux permettait de produire du café frais toute l'année. Les plantations de café colombiennes étaient situées sur les pentes de montagnes, d'où leur exposition à des températures et à des conditions environnementales différentes. Les différences de température au sein du pays permettaient de produire une grande variété de cafés ayant des saveurs et des caractéristiques différentes.

1.53. En Colombie, la production de café était une affaire de famille – 540 000 familles de producteurs de café se répartissaient dans 660 000 exploitations. Il s'agissait de petits producteurs sur de petites surfaces. Les producteurs de café colombiens étaient associés à la FNC depuis 1927. La FNC permettait que l'activité de production de café soit équitable et inclusive et favorisait le développement pacifique dans tout le pays. La production de café était à l'origine de deux millions d'emplois ruraux. Les recettes des exportations de café étaient distribuées dans toute la campagne colombienne. Les plantations de café couvraient 0,86 millions d'hectares sur les 7,6 millions d'hectares de surface agricole en Colombie. Les évolutions agronomiques permettaient d'optimiser l'utilisation des terres.

1.54. La Colombie était exposée à la rouille du caféier, une maladie qui provoquait des pertes importantes dans le pays. L'utilisation de variétés résistantes à la rouille évitait le recours aux fongicides, ce qui était bon pour l'environnement. Les pratiques de renouvellement des plantations permettaient d'assurer la sécurité alimentaire entre les cultures. Chaque hectare de café éliminait l'équivalent de 4,7 tonnes de CO₂ par an. Les plantations de café abritaient plus de 180 espèces d'insectes pollinisateurs, dont 34 espèces d'abeilles et de nombreux ennemis naturels. Les arbres apportaient de l'ombre aux plantations de café, de sorte que ces systèmes d'agroforesterie permettaient d'atténuer la variabilité des changements climatiques, de réguler les températures et l'humidité dans ces zones et d'assurer la diversité des microclimats dans tout le pays.

1.55. Pour la FNC, les exploitations caféières incarnaient l'intégration des composants d'un système de production. L'objectif était de renforcer l'édification de systèmes de production du café résistants, résilients et rentables, tout en s'appuyant sur les connaissances scientifiques et l'expansion rurale. Les pratiques agricoles intégratrices de la Colombie étaient fondées sur deux principes: la productivité était fondamentale pour la viabilité économique, et la viabilité économique était fondamentale pour la durabilité environnementale et sociale. Ces pratiques consistaient notamment à utiliser les variétés de plantes appropriées, à répartir les plantes selon la densité et l'âge adéquats, à employer les engrais qui convenaient, à préserver les sols à long terme, à assurer une forte conservation de la biodiversité et à garantir des pratiques équitables et sûres en matière de travail.

1.56. En matière de transformation écologique des cafés lavés, deux approches étaient possibles. La première consistait à utiliser moins d'eau. Il existait des technologies pour réduire la contamination du café de 40 litres par kilogramme de café transformé à 0,5 litre d'eau utilisée par kilogramme de café. L'autre approche consistait à nettoyer et à purifier cette eau avant de la rejeter dans la nature. Il existait des technologies telles que les filtres verts qui entraînaient une réduction de la contamination de l'eau équivalente à la production annuelle d'eaux usées par deux millions de personnes.

1.57. Le représentant de la Colombie a fait observer que les politiques de son pays avaient des dimensions économiques, sociales et environnementales qui favorisaient la durabilité. Le café colombien était un exemple emblématique de produit de consommation qui répondait aux normes

¹⁰ Voir le document [RD/CTE/177](#).

les plus élevées pour atteindre des marchés dans le monde entier tout en profitant aux petits producteurs et à l'environnement.

1.3.2 Exposé du Paraguay sur les systèmes mécanisés de production durable

1.58. Les représentants du Paraguay ont présenté¹¹ les systèmes mécanisés de production durable utilisés dans leur pays. Deux intervenants ont pris la parole sur ce sujet: un expert international et ancien Ministre de l'agriculture et Vice-Ministre de l'élevage; et un ingénieur, Directeur du Département de la gestion des sols du Ministère de l'agriculture. L'agriculture se heurtait au défi consistant à produire des denrées alimentaires pour une population croissante qui disposait d'un pouvoir d'achat en augmentation et qui s'urbanisait à un rythme sans précédent. Il fallait dès lors faire une utilisation efficace et durable des ressources naturelles. Selon la FAO, l'agriculture durable devait répondre aux besoins des générations actuelles et futures et garantir la rentabilité, la santé environnementale et l'équité sociale et économique. La notion de durabilité supposait un équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale, qui dépendaient des besoins et du système de production de chaque pays. Il était donc impossible d'appliquer un seul et unique modèle partout dans le monde.

1.59. Le Paraguay, avec une population d'environ 7 millions d'habitants, produisait assez de denrées alimentaires pour nourrir onze fois sa population. Cette production se faisait aux conditions du marché, sans aucun programme de soutien des prix ni de subventions ayant des effets de distorsion des prix. Au cours des cinq années précédentes, l'industrie agro-alimentaire avait représenté 59% des exportations du pays. Le Paraguay était le quatrième exportateur de graines de soja et le neuvième exportateur de viande bovine dans le monde. Le pays exportait également de l'amidon de tapioca, du maïs, du jus de pamplemousse, du sésame et du blé, entre autres produits. Les chaînes de valeur agricoles et sylvicoles représentaient 25% du produit intérieur brut (PIB) du Paraguay. L'agriculture avait permis de réduire la pauvreté, d'assurer une croissance économique inclusive et de placer le pays parmi les grands producteurs de denrées alimentaires. Le secteur agricole était une source majeure d'emplois.

1.60. Le Paraguay n'émettait que 0,02% des gaz à effet de serre (GES) émis sur la planète. Ce chiffre n'incluait pas la séquestration du carbone générée par les systèmes de production comme l'ensemencement direct et la production de viande à partir d'animaux nourris à l'herbe. Le Paraguay figurait parmi les pays qui comptaient le plus grand nombre d'arbres par habitant, avec quelque 1 000 arbres par personne, soit nettement plus que la plupart des autres régions du monde. Depuis les années 1990, le Paraguay était passé d'un système conventionnel à un système d'ensemencement direct (agriculture sans labour), qui avait permis d'augmenter la productivité d'environ 100% et de sextupler le volume total de production. Cela s'était fait grâce à un système reposant sur la rotation des cultures et les biotechnologies, sans étendre la surface agricole ni modifier l'utilisation des sols, ce qui avait permis de préserver les forêts.

1.61. L'ensemencement direct (agriculture sans labour) reposait sur trois piliers: i) pas de suppression des sols; ii) utilisation de couvertures (fumiers verts); et iii) système de rotation des cultures céréalières. Ce modèle s'était révélé bénéfique pour les producteurs, pour l'économie et pour l'environnement, car il permettait de contrôler l'érosion; il avait permis d'optimiser l'utilisation des ressources, en réduisant notamment l'utilisation d'eau et d'engrais; et il avait permis de réduire le recours aux produits phytosanitaires. Ceux-ci étaient utilisés selon des bonnes pratiques agricoles et dans le cadre d'une gestion intégrée des parasites. Une étude sur la qualité de l'eau dans les zones de production de céréales, dans le sud-est du pays, avait été conduite dans le cadre de la coopération technique entre le Paraguay et l'Allemagne afin de détecter la présence de résidus phytosanitaires, avant et après les semences. Cette étude avait révélé que sur les 598 ingrédients actifs analysés, aucun résidu n'avait été trouvé.

1.62. Ce système de production s'était également traduit par un bilan carbone positif. L'ensemencement direct permettait d'apporter une biomasse fortement diversifiée qui allongeait la durée de vie des sols, garantissait les agrégats superficiels et la disponibilité des nutriments, réduisait le taux d'oxydation du carbone, améliorait la fertilité des sols et augmentait la capacité de production. L'évolution de la production du Paraguay dans le domaine de l'activité agricole, du labour conventionnel à un système de conservation, avait modifié l'ensemble du système des sols du pays

¹¹ Voir le document [RD/CTE/176](#).

et l'avait transformé: autrefois source d'émissions atmosphériques de carbone, il était devenu un puits de carbone organique.

1.63. La représentante du Paraguay a dit que sa délégation espérait que cet exposé permettrait de prolonger les discussions au CCE sur la durabilité et le rôle important que le commerce et l'agriculture pourraient jouer dans ce domaine. Compte tenu de la croissance démographique, les producteurs étaient confrontés au défi de devoir produire davantage de denrées alimentaires tout en préservant les ressources naturelles. La durabilité était primordiale pour les agriculteurs parce que les ressources naturelles leur permettaient de produire, de travailler et d'assurer le bien-être de leurs familles. Le Paraguay insistait sur l'emploi de la technique de "l'ensemencement direct" pour restaurer les sols et réduire les coûts; sur la rotation des cultures pour protéger les ressources et la biodiversité; et sur le recours à des biotechnologies modernes. Ces outils étaient essentiels pour l'agriculture du Paraguay et s'inscrivaient dans le cadre de sa stratégie relative à la durabilité et à la protection environnementale. Compte tenu des différences entre les conditions climatiques selon les régions du monde, il fallait adopter des approches différentes de la durabilité. Le Paraguay était résolu à travailler conjointement pour définir des stratégies qui conviendraient à tout le monde et d'avoir un dialogue pour comprendre le caractère multidimensionnel de la durabilité ainsi que ses répercussions sociales et économiques. La délégation paraguayenne soulignait que le commerce était essentiel pour atteindre ces objectifs, surtout pour les pays en développement comme le Paraguay.

1.3.3 Exposé de Sri Lanka sur la production durable de papier

1.64. Le représentant de Sri Lanka a présenté¹² un exposé sur la production durable de papier dans son pays. L'exposé a été fait par le fondateur et directeur général d'Eco-Maximus, dont l'objectif était que 100% des matières premières utilisées par l'entreprise soient des déchets. Les déchets étaient librement accessibles sous la forme de déchets industriels (déchets d'imprimantes et déchets agricoles), de crottin d'éléphant et d'écorce de banane. L'entreprise avait commencé de produire une gamme de papiers à base de crottin d'éléphant. L'usine de l'entreprise était située près de la Fondation Millenium Elephant, de manière à veiller à ce que le crottin d'éléphant soit produit selon des normes éthiques par des éléphants bien traités. Eco-Maximus était un employeur qui assurait l'égalité des chances, où les femmes représentaient plus de 70% de la main-d'œuvre. L'entreprise était membre de l'Organisation mondiale du commerce équitable.

1.65. Le processus de conversion du crottin d'éléphant en papier consistait à collecter, à sécher et à bouillir le crottin. Il était ensuite transformé en feuilles ou en balles de papier qui pouvaient être converties en de nombreux produits. Tous les produits d'Eco-Maximus comme les carnets, les porte-documents, les cartes de vœux et les calendriers étaient fabriqués à la main. Eco-Maximus produisait également sur mesure des cadeaux d'entreprise, des cartes de mariage et de nombreux produits sur mesure pour des secteurs tels que le tourisme, le commerce du thé et celui des épices. L'entreprise avait des points de vente dans les centres touristiques de Sri Lanka et exportait ses produits artisanaux en Italie, en Australie, aux Pays-Bas, à Singapour, en Norvège, aux États-Unis, au Japon, au Royaume-Uni, aux Maldives, en France, au Canada, en Belgique et en Allemagne.

1.66. Eco-Maximus avait reçu plusieurs récompenses dans le monde entier (y compris le prix d'"Excellence en responsabilité sociale" décerné par l'American Apparel and Footwear Association en 2005 et le prix du "Dirigeant d'entreprise vert" décerné par Coop America en 2008) et à Sri Lanka (notamment le prix de Sri Lanka pour l'entrepreneuriat en 2008), ce qui témoignait de son engagement en faveur de la durabilité. La COVID-19 avait eu une incidence catastrophique sur l'entreprise puisque toutes les boutiques et tous les points de vente d'Eco-Maximus avaient été fermés et que les exportations avaient chuté pour n'atteindre qu'une fraction du volume de l'année précédente. Malgré les difficultés, Eco-Maximus avait conduit trois programmes de plantation d'arbres, plus de 15 000 arbres ayant été plantés au fil des années.

1.67. Eco-Maximus était actuellement en train d'établir une nouvelle ligne de production qui permettrait de recycler les boîtes en carton Tetra Pak et d'en faire du papier. C'était un ajout à la gamme existante de papier à base de crottin d'éléphant. Tetra Pak, la multinationale basée en Suède, avait retenu Eco-Maximus comme partenaire pour piloter le premier projet de collecte, de recyclage et de réutilisation de ses boîtes en carton, empêchant ainsi qu'elles soient mises en décharge. Une usine de recyclage à trois tonnes de carbone par jour était prête à être inaugurée en

¹² Voir le document [RD/CTE/172](#).

décembre 2020. Elle créerait de nouvelles possibilités commerciales et réduirait davantage l'empreinte écologique à Sri Lanka. Eco-Maximus espérait empêcher chaque année près de 1 000 tonnes de boîtes en carton Tetra Pak d'être mises en décharge à Sri Lanka. L'entreprise prévoyait de contribuer à faire de Sri Lanka un pays en pointe en matière de durabilité. À l'avenir, elle espérait créer une installation de fabrication pouvant produire 350 tonnes de papier kraft par jour, qui permettrait de remplacer une grande partie des besoins d'importation de Sri Lanka en papier tout en renforçant l'économie circulaire.

1.68. L'Ambassadrice de Sri Lanka a déclaré que cet exemple montrait comment son pays avait trouvé un équilibre entre la durabilité et le commerce. Cette matière première – les déjections d'éléphant – avait été convertie en un produit utile. Les obstacles avaient été nombreux, notamment du fait de la COVID-19, pour une entreprise de si petite taille. Sri Lanka explorait de nombreuses pistes pour promouvoir ce produit et espérait le faire connaître dans le monde entier.

1.69. L'Ambassadeur des Philippines a fait observer que l'échanges d'expériences créatives et de bonnes pratiques était utile aux travaux du CCE.

1.3.4 Communication d'informations par l'Union européenne sur les aspects liés au commerce du pacte vert pour l'Europe

1.70. La représentante de l'Union européenne a informé les délégations¹³ des aspects commerciaux du pacte vert pour l'Europe, dont l'objectif politique était de faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique. Cela nécessitait des investissements dans l'innovation et la recherche, une restructuration de l'économie et une mise à jour de la politique industrielle. La préservation de l'environnement naturel de l'Europe était une autre priorité. Le changement climatique, la biodiversité, la sécurité alimentaire, la déforestation et la dégradation des sols sont liés. Toutes les actions de l'UE doivent être guidées par la préservation et la restauration de l'écosystème. Il était nécessaire d'établir de nouvelles normes en matière de biodiversité, applicables au commerce, à l'industrie, à l'agriculture et à la politique économique.

1.71. Pour transformer l'économie de l'UE en vue d'un avenir durable et ne laisser personne de côté, il fallait: tendre vers le "zéro pollution" pour un environnement exempt de substances toxiques; préserver et restaurer les écosystèmes et la biodiversité; mettre en œuvre la stratégie "de la ferme à la table" pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement; accélérer le passage à une mobilité durable et intelligente; construire et rénover de manière à utiliser efficacement l'énergie et les ressources; mobiliser l'industrie pour une économie propre et circulaire; fournir une énergie propre, abordable et sûre; et adopter des objectifs climatiques plus ambitieux pour l'Union européenne aux horizons 2030 et 2050. Tout cela devait se faire dans le respect du principe d'une transition juste et en mobilisant les ressources nécessaires pour financer la transition.

1.72. La "législation européenne sur le climat" consacrerait l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050. Il était prévu de revoir à la hausse les objectifs climatiques de l'UE pour 2030 afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 50%, et si possible de 55%, par rapport aux niveaux de 1990. À cette fin, il faudrait réexaminer et réviser toutes les mesures législatives pertinentes pour concrétiser cette ambition (par exemple les normes en matière d'émissions liées à l'énergie et à la mobilité). Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières serait mis en place pour certains secteurs afin d'éviter les fuites de carbone. Une révision de la directive sur la taxation de l'énergie a également été envisagée afin d'aligner celle-ci sur les objectifs du pacte vert.

1.73. L'Union européenne a également mis en avant sa stratégie "de la ferme à la table" (qui visait à réduire de manière significative l'utilisation de pesticides chimiques, d'engrais et d'antibiotiques) et sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 (qui viserait à enrayer la disparition d'espèces et d'habitats qui découle notamment de mesures de déforestation liées au commerce). L'Union européenne a en outre donné aux délégations des informations sur d'autres éléments de son plan liés au commerce, notamment: la promotion de la durabilité dans l'utilisation des matériaux et des produits (y compris les plastiques) grâce à son plan d'action pour l'économie circulaire, à sa stratégie industrielle et à une législation sur les batteries; la réduction des émissions autres que de gaz à effet de serre grâce au plan d'action "zéro pollution" ; une initiative sur les produits chimiques pour la durabilité; la révision des lignes directrices relatives aux aides d'État concernant le climat,

¹³ Voir le document [RD/CTE/171](#).

l'énergie, l'environnement et la publication d'informations non financières; et le mécanisme pour une transition juste et le plan d'investissement durable couvrant, entre autres, l'utilisation des fonds de l'UE. L'Union européenne a mis en avant les principes consistant à "ne pas nuire" et à "mieux légiférer" qui guideraient ses actions: toutes les initiatives du pacte vert devraient atteindre leurs objectifs de la manière la plus efficace et la moins bureaucratique possible et toutes les autres initiatives de l'UE devraient respecter le serment vert de "ne pas nuire".

1.74. En ce qui concerne le calendrier, le pacte vert avait été présenté en décembre 2019. Au premier semestre de 2020, l'Union européenne avait établi le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe, le mécanisme pour une transition juste, le plan d'action pour l'économie circulaire, la stratégie industrielle de l'UE, la législation européenne sur le climat, la stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et la stratégie "de la ferme à la table". Au cours de l'été-automne 2020, l'Union européenne avait élaboré les stratégies de l'UE pour l'intégration du système énergétique et pour l'hydrogène; le plan cible en matière de climat à l'horizon 2030; la vague de rénovations; la stratégie relative au méthane; et la stratégie pour la durabilité relative aux produits chimiques. Fin 2020, l'Union européenne avait présenté des propositions législatives sur les batteries; les stratégies concernant le climat et la biodiversité; une révision des directives sur la publication d'informations financières; la proposition de 8e programme d'action pour l'environnement; et de nouvelles stratégies forestières et mesures contre la déforestation. Pour 2021, l'Union européenne prévoyait de travailler sur des mesures visant à éviter la perte de biodiversité, une révision de la législation relative aux objectifs à l'horizon 2030, une proposition de directive sur la taxation de l'énergie, une proposition de mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, une révision des lignes directrices relatives aux aides d'État et une action zéro pollution.

1.75. Le pacte vert pour l'Europe était essentiel pour la conception de toutes les politiques intérieures et extérieures de l'Union européenne, y compris la politique commerciale. Les défis environnementaux étaient complexes et interdépendants. L'Union européenne était disposée à travailler, à s'engager et à partager son expérience avec d'autres pour élever le niveau d'ambition mondiale. Elle intensifierait encore ses efforts en matière de diplomatie climatique. Les prochaines conférences des parties sur le climat et la biodiversité seraient très importantes.

1.76. En ce qui concerne plus particulièrement le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, l'Union européenne a indiqué qu'elle s'était engagée à parvenir à la neutralité climatique de l'UE avant la moitié du siècle et qu'il existait un risque de "fuite de carbone" si cette ambition n'était pas partagée à l'échelle mondiale. L'Union européenne s'employait donc à introduire un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour certains secteurs, lequel serait compatible avec les règles de l'OMC grâce à un processus totalement transparent. Des consultations publiques avec les citoyens et les parties prenantes nationales et internationales ainsi qu'une évaluation d'impact étaient actuellement en cours. Elles couvraient, entre autres, les impacts environnementaux, sociaux et financiers, l'efficacité économique et la faisabilité juridique du point de vue des règles de l'OMC et des autres accords commerciaux de l'UE, ainsi que la complémentarité avec le système d'échange de quotas d'émission (SCEQE) de l'UE. L'Union européenne dialoguait avec ses partenaires commerciaux aux niveaux bilatéral et multilatéral et elle prévoyait d'organiser une conférence sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières vers la fin du mois de février ou le début du mois de mars 2021.

1.77. L'Union européenne avait pour objectif de mettre fin aux subventions aux combustibles fossiles tout en tenant compte des considérations sociales (transition juste) au moyen de mesures internes, en lançant des initiatives internationales et en s'engageant auprès des partenaires commerciaux. Les objectifs possibles comprenaient la suppression progressive du financement par les institutions multilatérales et la construction de nouvelles centrales au charbon, le renforcement du financement durable et la réduction des émissions de méthane. D'une manière plus générale, en ce qui concernait à la fois le climat et l'environnement, l'Union européenne s'efforcerait de soutenir l'ouverture et l'attractivité des marchés de l'UE et des marchés mondiaux pour les produits durables, de promouvoir les produits nationaux et les produits importés qui n'impliquaient pas la déforestation et la dégradation des forêts, et de veiller à ce que les consommateurs européens soient mieux informés et plus à même de faire des choix durables.

1.78. La crise de la biodiversité devait figurer au premier plan de l'agenda politique mondial, comme cela avait été le cas pour le changement climatique avant l'Accord de Paris en 2015. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 serait crucial pour faire face à la crise écologique mondiale, préserver le développement durable et éradiquer la pauvreté. La pandémie de COVID-19 avait fait

prendre conscience de l'interdépendance de la perte de biodiversité et de la santé humaine. Le risque d'apparition et de propagation de maladies infectieuses augmentait à mesure que la nature était détruite. La protection et la restauration de la biodiversité étaient donc essentielles pour renforcer la résilience et prévenir de nouvelles épidémies. La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité était un élément clé du pacte vert pour l'Europe et un aspect central du plan de relance post-COVID de l'UE. La politique commerciale devait soutenir activement la transition écologique et en faire partie intégrante. L'Union européenne garantirait la mise en œuvre intégrale et le respect absolu des dispositions en matière de biodiversité figurant dans tous les accords commerciaux. En outre, elle veillerait à mieux évaluer l'incidence des accords commerciaux sur la biodiversité en menant des actions de suivi pour renforcer, le cas échéant, les dispositions en matière de biodiversité dans les accords existants et à venir. L'Union européenne a appelé à la mise en place d'un ambitieux cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui mettrait la nature sur la voie du rétablissement d'ici à 2030 afin de préserver la santé des écosystèmes et de mettre fin à l'extinction d'espèces due à l'activité humaine, lorsque cela était évitable, d'ici à 2050. Elle se réjouissait à la perspective de travailler avec les pays partenaires pour parvenir à un accord significatif à Kunming en 2021, en accord avec le niveau d'ambition défini lors du récent Sommet des Nations Unies sur la biodiversité et dans l'Engagement des dirigeants pour la nature.

1.79. Enfin, l'Union européenne a insisté sur le fait que la politique commerciale pouvait apporter une contribution importante à la transition vers une économie neutre en carbone. Il s'agissait notamment d'investir dans les technologies propres, les biens et services verts, les marchés publics respectueux du climat et les normes durables dans divers domaines.

1.80. Le représentant de la Colombie s'est félicité de cette présentation, qui était opportune compte tenu des importantes implications commerciales que le pacte vert pour l'Europe pourrait avoir pour les pays en développement. La Colombie partageait le point de vue exprimé par la FAO selon lequel, pour être durable, l'agriculture devait répondre aux besoins des générations présentes et futures tout en garantissant la rentabilité, la préservation de l'environnement, ainsi que l'équité sociale et économique. L'intervenant a indiqué que sa délégation avait posé plusieurs questions à l'Union européenne dans différents Comités de l'OMC, notamment au sujet de sa politique en matière de déforestation. Il a noté que certaines des mesures prévues dans le pacte vert pour l'Europe pourraient engendrer des coûts qui, habituellement, pesaient sur les plus petits producteurs et les excluaient des marchés internationaux au profit des moyens ou grands producteurs. Sa délégation souhaitait savoir comment l'Union européenne entendait garantir que les coûts n'étaient pas tous supportés par les producteurs. L'objectif poursuivi par l'Union européenne de faire en sorte que les producteurs tout au long de la chaîne de valeur puissent bénéficier de primes plus élevées s'ils adoptaient des pratiques agricoles durables était bien accueilli. Cependant, les récentes préoccupations exprimées par les exportateurs de bananes latino-américains au sujet de nouvelles prescriptions en matière de limites maximales de résidus, de normes privées plus strictes et de prix réduits affectaient leur capacité à approvisionner le marché européen. La délégation colombienne espérait que l'engagement constructif et ouvert de l'Union européenne au sein du CCE se manifesterait également dans d'autres Comités de l'OMC.

1.81. La représentante du Paraguay a dit que, bien qu'elle partageait les objectifs de l'Union européenne, sa délégation était d'avis que cette dernière s'était montrée réticente à reconnaître d'autres méthodes pour les atteindre, basées sur des conditions géographiques et climatiques spécifiques ainsi que sur des bonnes pratiques agricoles différentes. L'intervenante a insisté sur la nécessité d'examiner le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Sa délégation avait présenté des questions spécifiques à l'Union européenne concernant le pacte vert dans le cadre de l'examen des politiques commerciales, au sein du Comité de l'agriculture, du Comité de l'accès aux marchés, du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires et du Conseil du commerce des marchandises. Ces questions portaient sur les calendriers, les méthodes d'évaluation et l'examen des observations ainsi que sur le respect des règles de l'OMC. Les réponses à ces questions étaient généralement partielles ou évasives. Une préoccupation a été exprimée quant à l'instrumentalisation possible de la protection de l'environnement – un objectif légitime et partagé – pour justifier des obstacles au commerce sans fondement et ne reposant pas sur des données scientifiques afin de protéger la compétitivité d'une agriculture fortement subventionnée.

1.82. Le Paraguay a noté que le rapport Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2020-2029 recommandait aux gouvernements de réduire les subventions qui faussaient le marché car c'étaient celles qui portaient le plus atteinte à l'environnement. L'Union européenne accordait un grand

nombre de subventions ayant des effets de distorsion des échanges pour soutenir son agriculture. Le Paraguay était d'avis que l'Union européenne pourrait envisager de cesser ou de réduire l'aide de près de 7 milliards d'euros qu'elle fournissait sous forme de mesure globale de soutien comme véritable moyen de remédier à la dégradation de l'environnement. L'un des objectifs de l'Union européenne était de financer une transition qui ne laissait personne de côté; cependant, les producteurs des pays en développement seraient affectés par ces politiques car l'UE était un partenaire commercial important pour la plupart d'entre eux. Le pacte vert pour l'Europe prévoyait des exceptions uniquement pour les producteurs européens, ce qui créerait encore plus de déséquilibres sur le marché. La délégation du Paraguay a de nouveau appelé l'Union européenne à établir un dialogue large et bilatéral pour aborder les politiques vertes, y compris l'établissement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, la stratégie "de la ferme à la table" et la stratégie en faveur de la biodiversité, et les niveaux de subvention pour la prochaine politique agricole commune (PAC) de l'UE.

1.83. La représentante de la Norvège a dit que sa délégation entendait contribuer à la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe afin de garantir une économie européenne moderne, économe en ressources et compétitive, conformément à ses objectifs de durabilité. La Norvège saluait l'idée d'utiliser le pacte vert pour reconstruire l'économie après la pandémie de COVID-19. L'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050, associé à un cadre politique solide, était une condition préalable essentielle à la croissance verte et à la création d'emplois. Pour ce faire, il fallait veiller au respect des règles de l'OMC.

1.84. Le représentant du Canada a dit que sa délégation et l'Union européenne entretenaient depuis longtemps une coopération fructueuse en matière d'environnement et de changement climatique. Comme l'Union européenne, le Canada s'était engagé à prendre des mesures ambitieuses et à jouer un rôle de premier plan au niveau mondial en matière de changement climatique. Le Canada suivait avec grand intérêt les travaux de l'UE sur le pacte vert pour l'Europe et entendait participer activement aux discussions internationales sur ces questions. Il était nécessaire de faire en sorte que la transition vers un modèle d'économie à faible émission de carbone se fasse d'une manière qui permette aux travailleurs et aux entreprises de continuer à prospérer. Le Canada espérait que le pacte vert serait mis en œuvre d'une manière compatible avec les obligations commerciales internationales de l'UE et avec l'Accord économique et commercial global Canada-UE (AECG). Sa délégation encourageait l'Union européenne à continuer à faire preuve de transparence dans ses travaux et à profiter des réunions appropriées des comités de l'OMC pour tenir l'ensemble des Membres de l'OMC au courant de l'évolution de la situation.

1.85. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a dit que cette question avait été examinée dans le cadre de l'ordre du jour du Comité de l'accès aux marchés et du Conseil du commerce des marchandises et qu'il ne souhaitait pas discuter de cette question au sein du CCE.

1.86. Le représentant de l'Inde a demandé à l'Union européenne de communiquer des informations spécifiques sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Selon sa délégation, une analyse approfondie était nécessaire pour déterminer si le pacte vert pour l'Europe, et plus particulièrement le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, était conforme aux règles de l'OMC.

1.87. Le représentant de la Fédération de Russie a noté que la stratégie du pacte vert pour l'Europe contenait une proposition visant à introduire, entre autres choses, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour certains secteurs afin de réduire le risque de fuite de carbone. Cette proposition de nature protectionniste portait sur des questions d'accès aux marchés et devrait être discutée dans les organes de travail spécialisés de l'OMC, en particulier le Comité de l'accès aux marchés et le Conseil du commerce des marchandises. Le mécanisme devrait être conforme au droit international et aux engagements pris par l'Union européenne dans le cadre des accords sur le climat et le commerce, notamment la CCNUCC, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les Accords de l'OMC. Le programme climatique ne devrait pas servir de prétexte pour introduire des restrictions à l'importation dans l'Union européenne. Les dispositions pertinentes étaient à la fois l'article XX du GATT de 1994 et l'article 3.4 de la CCNUCC. L'article 2:2 de l'Accord de Paris prévoyait que les Parties à l'accord devaient agir dans le respect de l'équité et du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. L'intention de l'Union européenne d'imposer ses politiques internes à d'autres pays violait, entre autres, le principe susmentionné. Le pacte vert nécessitait des études et un examen supplémentaires. La délégation canadienne se réservait le droit de faire d'autres déclarations et observations au titre de ce point de l'ordre du jour.

1.88. La représentante des États-Unis a dit que sa délégation suivrait l'évolution du pacte vert, en particulier en ce qui concernait les questions qui pourraient affecter ses relations commerciales bilatérales avec l'Union européenne. Sa délégation souhaiterait que l'Union européenne lui communique des informations à mesure qu'elle mettrait en œuvre le pacte vert. Les États-Unis ont demandé instamment à l'Union européenne de veiller à ce que les réglementations relatives au pacte vert ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce et soient conformes aux obligations contractées dans le cadre de l'OMC.

1.89. La représentante de la Turquie a noté que le pacte vert pour l'Europe incluait l'objectif à long terme de neutralité climatique et l'ambition de l'Union européenne s'agissant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La communauté internationale jouait un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et tous les Membres devraient prendre les mesures nécessaires pour faire face à ce phénomène. La Turquie saluait les efforts déployés par l'Union européenne à cet égard. Toutefois, comme les conditions et les capacités sociales et économiques des pays étaient différentes, la CCNUCC avait adopté le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives pour combattre le changement climatique de manière juste et efficace. La délégation turque souhaitait que l'Union européenne tienne compte de ce principe et du fait que les membres de la communauté internationale ne pouvaient pas avoir le même niveau d'ambition en raison des différents niveaux de capacités et d'industrialisation.

1.90. Le commerce international était l'un des principaux moteurs du développement durable et des efforts de diversification économique. Par conséquent, toute mesure restrictive affectant le commerce pouvait compromettre la réalisation des objectifs de développement des pays en développement. Le commerce international jouait un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement de la Turquie et la part des exportations de l'Union européenne dans le total des exportations de la Turquie représentait près de 50%. La Commission européenne devrait donner à toutes les parties intéressées suffisamment de temps pour procéder aux ajustements nécessaires et fournir des informations détaillées sur la méthode de mesure, de calcul et de vérification de la teneur en carbone des marchandises importées. Tous les pays auraient besoin de temps et d'informations pour analyser la proposition de l'Union européenne et s'y adapter. La délégation de l'Inde estimait que le futur mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne devrait être pleinement compatible avec les règles et principes du GATT et qu'il ne devrait pas être appliqué de façon arbitraire, ni constituer une discrimination injustifiable ou des restrictions déguisées au commerce international.

1.91. Le régime international de lutte contre le changement climatique avait reconnu que les mesures d'atténuation pouvaient avoir une incidence sur le développement socioéconomique des pays. La CCNUCC a affirmé que les mesures de lutte contre le changement climatique devraient faire l'objet d'une coordination intégrée avec le développement social et économique afin d'éviter qu'elles n'aient un impact négatif.

1.92. La représentante de l'Union européenne a répondu à la question de la Colombie concernant l'intégration du concept de durabilité dans la façon dont les denrées alimentaires étaient produites et consommées en indiquant que cela apporterait des avantages à tous les acteurs de la chaîne alimentaire et en particulier aux agriculteurs. Il était notamment question de rendements plus élevés, d'un rôle plus important dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, de coûts réduits, de nouvelles possibilités commerciales et de liens plus forts avec les goûts des consommateurs et de relations plus étroites avec les partenaires commerciaux. La production plus durable de denrées alimentaires permettrait aux agriculteurs des pays tiers de commercialiser leurs produits en Europe et d'obtenir des prix élevés sur le marché européen et dans le monde entier. Cela permettrait également d'accroître la viabilité à long terme de l'agriculture dans ces pays et donc la sécurité alimentaire.

1.93. Concernant la déforestation, la Commission n'avait pas encore formulé de mesures et une consultation publique était en cours et resterait ouverte jusqu'au 10 décembre 2020. Le questionnaire comprenait une question sur les coûts potentiels des différentes options, y compris les mesures volontaires, ainsi qu'une question ouverte qui permettait d'indiquer toute information pertinente supplémentaire ou tout point ne figurant pas dans le questionnaire. L'initiative devait être adoptée au deuxième trimestre de 2021.

1.94. La question des modifications de la Directive sur les énergies renouvelables (DER II) faisait l'objet d'une procédure de règlement des différends à l'OMC, notamment dans l'affaire DS593

(UE - Certaines mesures visant l'huile de palme et les biocarburants dérivés du palmier à huile). Afin de préserver l'intégrité de ces procédures, l'Union européenne invitait les Membres voulant discuter de cette question à s'adresser à l'instance désignée et, en conséquence, elle n'aborderait pas cette question dans le cadre du CCE.

1.95. S'agissant des subventions dans le secteur agricole, la délégation de l'UE était prête à poursuivre les discussions au sein du Comité de l'agriculture. L'Union européenne n'était pas d'accord pour dire qu'elles entraînaient une dégradation de l'environnement. Dans le contexte du changement climatique, la résilience et la durabilité étaient des préoccupations essentielles qui devaient être prises en compte dans les politiques gouvernementales. Les questions environnementales avaient été au cœur de la PAC de l'UE et le seraient encore plus dans la future PAC. La stratégie "de la ferme à la table" et la stratégie en faveur de la biodiversité de l'UE proposaient des actions et des engagements ambitieux pour l'UE en vue de mettre un terme à la perte de biodiversité et de transformer les systèmes alimentaires, conformément aux objectifs du pacte vert pour l'Europe. Elles visaient à contribuer à la réalisation des ODD et à travailler avec les partenaires internationaux pour accroître la durabilité du système alimentaire au niveau mondial. La création de systèmes alimentaires durables en Europe devrait aller de pair avec un soutien en faveur de l'accroissement de la durabilité dans les pays tiers. L'Union européenne restait le principal donateur d'aide au développement dans le monde et elle poursuivait ses travaux sur la coopération politique en matière d'agriculture et de développement rural dans les instances internationales, où la PAC était souvent considérée comme un modèle pour l'intégration de pratiques agricoles durables dans l'élaboration des politiques générales, tout en maintenant les moyens de subsistance dans les zones rurales.

1.96. Au sujet du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et des interventions de la Norvège, du Canada, de l'Inde, de la Fédération de Russie, des États-Unis et de la Turquie, l'Union européenne a noté que cet instrument était l'une des nombreuses mesures que la Commission adopterait pour atteindre l'objectif de neutralité climatique. Dans la communication de décembre 2019 sur le pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne avait annoncé qu'elle proposerait, d'ici à la mi-2021, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, pour certains secteurs, afin de réduire le risque de fuite de carbone. Cette mesure serait élaborée dans le respect des règles de l'OMC et des autres obligations internationales de l'Union européenne. La Commission procédait actuellement à une étude d'impact détaillée qui examinerait notamment les impacts environnementaux, sociaux et financiers, l'efficacité économique et la faisabilité juridique, en particulier en ce qui concernait les règles de l'OMC et les accords commerciaux, ainsi que pour ce qui était de la complémentarité avec le système d'échange de quotas d'émission de l'UE. Dans le cadre de cette étude d'impact, la Commission avait activement consulté les citoyens et les parties prenantes nationales et internationales et les avait encouragés à donner leur avis sur la meilleure solution à adopter pour mettre en œuvre des politiques ambitieuses de lutte contre le changement climatique dans une économie ouverte, tout en s'attaquant au risque de fuite de carbone.

1.97. La délégation de l'UE accueillait favorablement la demande de collaboration ainsi que de la demande de transparence exprimée dans un certain nombre d'interventions. La Commission était attachée à la transparence et la documentation relative aux consultations avait été publiée sur la page centrale des consultations de la Commission. Elle s'engagerait dans des enceintes multilatérales et bilatérales et a réaffirmé qu'une conférence sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières était prévue pour la fin du mois de février ou le début du mois de mars 2021.

1.3.5 Présentation d'informations actualisées par la Nouvelle-Zélande au sujet de l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS)

1.98. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a rappelé que, en marge de la Leaders' Week organisée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2019, la Nouvelle-Zélande, le Costa Rica, les Fidji, la Norvège et l'Islande avaient annoncé le lancement de l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS), le premier du genre. La Suisse avait adhéré à l'initiative peu de temps après. L'ACCTS comprenait une foule d'actions connues dans le domaine de la politique commerciale qui pouvaient contribuer de manière significative à la lutte contre les changements climatiques et à la recherche de solutions à d'autres problèmes environnementaux graves. L'ACCTS visait à montrer concrètement comment les règles et l'architecture commerciales pouvaient favoriser la réalisation des objectifs climatiques et des objectifs généraux de développement durable tout en suscitant un élan en faveur de résultats multilatéraux. Depuis l'annonce du lancement de l'ACCTS, la pandémie de COVID-19 avait radicalement changé la conjoncture mondiale. En réponse à cette crise, les gouvernements et les entreprises du monde

entier prenaient et prévoyaient de prendre des mesures ayant des implications commerciales et climatiques éventuellement vastes et susceptibles d'être très importantes. Dans ce contexte, les objectifs de l'initiative ACCTS étaient plus que jamais pertinents et importants.

1.99. L'Accord portait sur quatre domaines clés: i) la suppression des droits de douane sur les biens environnementaux; ii) l'établissement de nouveaux engagements contraignants concernant les services environnementaux; iii) l'établissement de disciplines visant à éliminer les subventions préjudiciables qui étaient accordées aux combustibles fossiles; et iv) l'élaboration de lignes directrices pour éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de mécanismes volontaires d'éco-étiquetage. Les négociations, suspendues entre mars et mai 2020 en raison du COVID-19, avaient repris par vidéoconférence. Les deux premiers cycles de discussions avaient porté sur la définition des objectifs généraux et de la portée de chacun des quatre piliers.

1.100. Le troisième cycle de négociations était en cours et les réunions pertinentes auraient lieu en novembre et décembre. Si le format virtuel avait eu une incidence sur le rythme et l'approche des négociations, les parties restaient résolues à conclure un accord ambitieux dans les meilleurs délais. Cet instrument, qui avait valeur de traité et était compatible avec les règles de l'OMC, pourrait être adopté par d'autres pays qui seraient en mesure de remplir les obligations qu'il imposait. La Nouvelle-Zélande et les coparticipants restaient déterminés à tenir le CCE informé des progrès accomplis et étaient disposés à engager des discussions avec tout Membre intéressé.

1.101. La représentante de l'Union européenne a souhaité obtenir des informations supplémentaires sur l'initiative et a mis en avant la possible initiative de l'UE sur le commerce et le climat annoncée par Vice-Président exécutif de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis. L'objectif serait de réunir différents éléments de base (avec une participation à géométrie variable des délégations) dans un cadre vert, tels que la libéralisation des biens et services environnementaux, l'écologisation de l'Aide pour le commerce et la transparence des mesures intérieures qui, dans le cas de l'Union européenne, incluraient son mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. L'Union européenne ne souhaitait pas développer son initiative de manière isolée, mais souhaitait plutôt travailler avec les Membres de l'OMC intéressés pour faire avancer divers points, y compris trouver des idées de sujets pour d'autres éléments de base. Ce type d'initiative pourrait se traduire par une contribution tangible du commerce aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour atténuer le changement climatique. La délégation de l'UE souhaitait collaborer avec la Nouvelle-Zélande et les autres Membres de l'OMC pour faire avancer le programme sur l'environnement.

1.102. La représentante de l'Indonésie est convenue que, pour rester pertinente, l'OMC devait traiter les questions de préoccupation actuelles, telles que le commerce et la durabilité environnementale, et a soutenu les efforts visant à intégrer les considérations environnementales dans les mesures du système commercial mondial. Toutefois, sa délégation a noté que les mesures devaient respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et que celui-ci devait être intégré dans les discussions sur le commerce et l'environnement. Les travaux menés dans le cadre de ces questions spécifiques à l'OMC devraient également être basés sur le soutien mutuel et le traitement spécial et différencié. Les questions relatives à l'ACCTS devraient être examinées dans le cadre pertinent de la CCNUCC, tandis que l'OMC devrait se concentrer sur les accords commerciaux et sur les questions clés qui n'avaient pas encore été réglées.

1.103. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a de nouveau indiqué qu'il s'opposait à ce que les questions relatives au changement climatique soient examinées dans un quelconque autre cadre que celui de la CCNUCC.

1.3.6 Exposé du Canada sur le lancement des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale

1.104. Le représentant du Canada, s'exprimant au nom des Membres du groupe "Friends Advancing Sustainable Trade (FAST)" (les amis du commerce durable), a présenté aux délégations l'activité parallèle de lancement des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. L'activité parallèle du 17 novembre 2020, soutenue par 23 coauteurs représentant 50 Membres de l'OMC, avait permis de lancer les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale¹⁴. Lors de l'ouverture de l'activité, l'Ambassadrice du

¹⁴ Voir le document [WT/CTE/W/249](#).

Costa Rica, Gloria Abraham Peralta, avait souligné l'importance de cette réalisation pour l'OMC. Les intervenants qui ont participé à cette activité de haut niveau, représentant la Chambre de commerce internationale (CCI), l'OMC, le CCI, le PNUE, l'IIDD, ainsi que l'Ambassadeur Blackman, Président du CCE, ont salué le lancement des discussions structurées et l'opportunité qu'elles offraient à l'OMC.

1.105. Plusieurs messages éloquentes à retenir s'étaient dégagés de l'activité, notamment le fait que ces discussions devraient: compléter et améliorer les discussions dans les organes existants de l'OMC, y compris et surtout, le CCE; offrir à l'OMC l'occasion de démontrer sa crédibilité et sa pertinence au XXI^e siècle; chercher des solutions aux problèmes environnementaux transfrontières au niveau mondial (y compris le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution); être ouvertes si l'on voulait que l'approche multipartite assure cohérence et constance; et développer des idées et des propositions d'action concrètes. Ces messages reflétaient l'importance que la communauté élargie des parties prenantes de l'OMC attachait à la prise de mesures sur les questions liées au commerce et à la durabilité environnementale, ainsi que la nécessité impérieuse d'agir. Les discussions structurées pourraient contribuer à l'élaboration d'un programme positif, inclusif et durable pour l'OMC au XXI^e siècle.

1.106. L'activité avait également révélé le fort intérêt des parties prenantes pour l'initiative et un intervenant avait fait remarquer que l'ouverture des discussions structurées avait démontré que les Membres de l'OMC écoutaient enfin ce que les parties prenantes voulaient. Les discussions structurées seraient multipartites dès le départ, puisque près de 400 personnes (représentant des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales, les milieux universitaires et le monde des entreprises) s'étaient inscrites pour assister à l'activité. La première réunion dans le cadre des discussions structurées aurait lieu début 2021. Les coauteurs procéderaient avec la plus grande transparence et la plus large participation possibles et tiendraient le CCE informé des faits nouveaux et des progrès accomplis. Le groupe FAST attendait avec impatience que d'autres Membres se joignent aux discussions structurées.

1.107. L'Ambassadeur des Philippines a félicité les coauteurs pour le lancement des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Les travaux de l'OMC sur le commerce et la durabilité, notamment ceux entrepris par le CCE, devaient être mis à profit. L'intervenant s'est félicité de l'affirmation selon laquelle les discussions structurées ne feraient pas double emploi avec des travaux déjà en cours. Une coordination et une collaboration efficaces étaient essentielles, non seulement avec d'autres organisations internationales, mais aussi avec le secteur privé et la société civile. Les Philippines souhaitaient toujours obtenir davantage de précisions sur le cadre de cette initiative et sur la manière dont elle s'articulait avec les négociations antérieures sur l'accès aux marchés dans le cadre de l'OMC, les biens et services environnementaux ainsi que les résultats attendus de cette initiative. La délégation philippine était prête à soutenir activement les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale et à y participer.

1.108. La représentante du Japon a informé le Comité que sa délégation était récemment devenue l'un des coauteurs de l'initiative. Il s'agissait d'une initiative visant à faciliter une discussion ouverte et transparente sur le rôle de l'OMC en matière de commerce et de durabilité. Le Japon souhaitait contribuer activement aux discussions futures.

1.109. Le représentant des États-Unis a exprimé l'intérêt de son pays pour les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Les États-Unis se réjouissaient à la perspective de participer de manière informelle à ce processus et ont réaffirmé qu'ils croyaient comprendre que l'initiative serait ouverte à tous les Membres de l'OMC.

1.110. Le représentant de la Colombie a dit qu'il souhaitait participer aux discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Sa délégation partageait les mêmes objectifs.

1.111. La représentante de la Turquie a fait remarquer que les questions relatives au développement devraient occuper une place importante dans les discussions et que les questions liées à la situation nationale, au renforcement des capacités et à l'assistance technique devraient être prises en considération. Sa délégation s'est dite intéressée par cette initiative et a indiqué qu'elle souhaitait participer aux discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale.

1.112. Le représentant de l'Équateur a remercié les proposant de faire avancer le débat sur le commerce et la durabilité environnementale. L'Équateur était intéressé par cette proposition qui

portait sur le lien entre le commerce et la durabilité environnementale, en particulier en ce qui concernait le commerce international et la conservation. Le monde était confronté à des défis majeurs, tels que le changement climatique, la réservation des océans, les pertes de biodiversité et la sécurité alimentaire. Les pays devaient unir leurs forces pour faire avancer le débat sur le commerce et la durabilité environnementale à l'OMC. Les changements environnementaux et le changement climatique étaient des problèmes qui, s'ils n'étaient pas pris en compte, pourraient nuire au développement économique et à la durabilité économique. Une action collective était nécessaire pour résoudre ces problèmes.

1.113. Le monde entier bénéficierait d'un environnement à faibles émissions de carbone. L'Équateur était le premier pays de la région à intégrer et à mettre en œuvre les lignes directrices adoptées par la CCNUCC. Le pays avait établi sa contribution nationale pour 2020-2025 et avait réaffirmé son engagement à sauver les océans et à assurer une utilisation durable des ressources en mettant en place des mesures visant à lutter contre la pêche non réglementée et les déchets plastiques. La communauté internationale devait redoubler d'efforts pour assurer la résilience économique, sociale et environnementale et le développement durable. Pour l'Équateur et de nombreux autres pays, il était essentiel de conclure les négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'OMC.

1.114. Les discussions sur le commerce et l'environnement avaient progressé à un rythme différent. Il était nécessaire de reconnaître l'importance des divers débats, sur la base de la transparence et de l'inclusion. Le dialogue devait faire intervenir diverses parties prenantes des secteurs privé et public, du secteur financier, des milieux universitaires et de la société civile. Il convenait de promouvoir la continuité de la production, l'accès à la technologie, la productivité et l'efficacité des chaînes de valeur. L'Équateur a souligné que le commerce moderne et durable devait tenir compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés. La délégation équatorienne examinerait attentivement la proposition et se réjouissait à la perspective de travailler avec les proposant.

1.115. Le représentant de Maurice a fait part de l'intérêt que sa délégation portait à cette discussion. En tant que petit pays insulaire, Maurice était vulnérable face aux effets néfastes du changement climatique. Le pays était confronté à d'énormes problèmes, tels que le déclin de la production et l'érosion côtière, ainsi que les répercussions économiques et sociales qui en découlaient. La durabilité environnementale figurait parmi les priorités du pays. Maurice avait récemment remanié son plan national pour l'environnement et, l'année dernière, elle avait alloué 57 millions d'USD pour des travaux dans ce domaine. Maurice mettait en œuvre des accords internationaux, tels que la CCNUCC, l'Accord de Paris et le Protocole de Kyoto, au moyen de stratégies et de plans d'action sectoriels pertinents. Récemment, elle avait aussi présenté un projet de loi sur le changement climatique afin de remédier aux effets néfastes de ce phénomène et de devenir une économie verte. Le commerce pourrait promouvoir l'efficacité économique et la protection de l'environnement si les politiques commerciales et environnementales et les politiques de développement durable étaient alignées. Maurice a salué le lancement des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale et a demandé qu'elles incluent l'échange de données d'expérience et de meilleures pratiques et l'identification des domaines d'intérêt commun pour les travaux futurs, tout en tenant compte des besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités des Membres en développement.

1.116. La représentante du Paraguay a dit que sa délégation était intéressée par les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, qui cherchaient à aborder diverses questions liées au commerce et à la durabilité.

1.117. Le représentant du Chili a dit que sa délégation avait l'intention de participer aux discussions structurées. Les politiques commerciales, l'OMC et les discussions structurées pourraient contribuer à résoudre les problèmes environnementaux actuels. La délégation chilienne se réjouissait de travailler avec les autres coauteurs et d'autres Membres intéressés.

1.118. La représentante du Royaume-Uni a dit que sa délégation était heureuse de rejoindre le groupe FAST pour faire avancer la mise en œuvre du programme sur le commerce et l'environnement. Plus que jamais, la coopération internationale était essentielle pour lutter contre le changement climatique et les menaces environnementales telles que la pollution par les matières plastiques. Ce groupe offrait une bonne occasion de renforcer le dialogue et de faire progresser les travaux en cours sur le commerce et l'environnement avec les partenaires internationaux. Il était

important que cette plate-forme soit inclusive et qu'elle prenne en compte les besoins des pays en développement. Alors qu'il assurait la coprésidence de la COP26 avec l'Italie, le Royaume-Uni était déterminé à jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à promouvoir une croissance mondiale respectueuse de l'environnement alors que le monde se remettait de la pandémie de COVID-19.

1.119. La représentante de la Chine a félicité tous les proposant pour le lancement de la communication dans le cadre des discussions structurées et pour l'activité parallèle organisée. La Chine reconnaissait l'importance des discussions et des mesures collectives pour traiter les problèmes et les risques environnementaux. La délégation chinoise souhaitait examiner comment le commerce et les politiques commerciales pouvaient contribuer à la préservation de l'environnement, en tenant compte des besoins et préoccupations respectifs des Membres. Les fonctionnaires de la capitale chinoise examinaient la communication. La délégation chinoise espérait que les discussions dans le cadre de cette initiative resteraient ouvertes et inclusives et elle se réjouissait de poursuivre le dialogue.

1.3.7 Présentation d'informations par le Costa Rica sur l'activité parallèle "Mode de vie durable et commerce international"

1.120. Le représentant du Costa Rica a présenté aux délégations l'activité parallèle intitulée "Mode de vie durable et commerce international: établir un soutien mutuel – Description par le Costa Rica d'une reprise économique durable après la crise liée à la COVID-19", qui a eu lieu le 17 novembre 2020¹⁵. L'événement a été animé par Victor Umaña, économiste agricole et chercheur à l'INCAE Business School. Dans leurs remarques introductives, l'Ambassadrice de Costa Rica auprès de l'OMC, Gloria Abrahams, et le Ministre du commerce extérieur par intérim, Duayner Salas, ont évoqué la décision du Costa Rica de promouvoir son développement économique par l'intégration dans le commerce international et le respect de l'environnement. La croissance économique et la croissance verte étaient non seulement souhaitables et possibles, mais elles se renforçaient mutuellement. L'activité avait d'abord porté sur trois projets spécifiques qui illustraient la vision du Costa Rica dans ces domaines.

1.121. Premièrement, la plate-forme "Crecimiento Verde" (croissance verte), développée par l'Agence pour la promotion du commerce extérieur du Costa Rica (PROCOMER), avait été désignée par l'ITC comme la meilleure initiative de 2020 en matière de commerce et de durabilité. Selon le Directeur général de PROCOMER, Pedro Beirute, la stratégie de promotion des exportations du Costa Rica était basée sur le fait que le pays se positionnait dans le monde comme un pays de bien-être qui menait des activités commerciales bénéfiques. La plate-forme "Crecimiento Verde" s'inscrivait dans cette stratégie globale et visait à injecter un capital de démarrage dans les petites et moyennes entreprises désireuses d'adopter un modèle commercial plus écologique. Cela a renforcé leur compétitivité et leur a permis d'accéder aux marchés internationaux grâce à une offre plus diversifiée de produits d'exportation. En quatre ans, quelque 4,5 millions d'USD avaient été alloués à des projets bénéficiant à 260 PME. Le programme avait permis de réduire considérablement les coûts et l'empreinte écologique des entreprises et avait entraîné une augmentation significative de leurs exportations.

1.122. Le deuxième projet, "Descubre" (découvrir), présenté par Henry Benavides, coordonnateur pour l'agriculture au Ministère du commerce extérieur, visait à découvrir de nouveaux produits susceptibles d'être exportés afin de diversifier les exportations agricoles du pays. Grâce aux accords de libre-échange qu'il avait signés, le Costa Rica avait déjà réussi à diversifier considérablement ses exportations et se positionnait comme un exportateur majeur de certains produits agricoles tels que la banane, l'ananas et le café. Toutefois, un grand nombre d'entreprises produisant des biens et des services à forte valeur ajoutée se trouvaient dans les zones urbaines, et non dans les zones rurales, qui étaient moins développées en termes relatifs. Pour faire face à cette réalité, le projet Descubre visait à relancer l'agriculture et la pêche dans les zones rurales et à améliorer les indicateurs économiques et sociaux de ces zones. Dans le cadre de ce programme, quelque 150 produits avaient été identifiés comme présentant un fort potentiel et la production de 14 produits, dont la papaye, le chanvre et la patate douce à chair orange, avait été encouragée. Le programme avait également permis d'identifier des techniques d'amélioration de la production, ainsi que de nouveaux systèmes

¹⁵ https://www.youtube.com/watch?v=SGhIv_jgSWE&feature=youtu.be.

et équipements d'irrigation, afin d'aider les bénéficiaires à accéder aux marchés internationaux de manière plus compétitive.

1.123. Enfin, Xinia Chaves, Directrice exécutive de l'Institut du café du Costa Rica, avait présenté deux programmes soutenus par son institution en rapport avec la production de café au Costa Rica: i) des mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans le secteur du café (NAMA Café); et ii) le projet de traçabilité et de durabilité du café. NAMA Café était fondé sur un engagement à produire et à transformer le café en émettant peu de carbone et avait permis une meilleure différenciation sur les marchés internationaux grâce à des mesures qui avaient un impact vérifiable. À ce jour, le programme avait permis d'éviter plus de 1 800 tonnes d'émissions de carbone, d'inclure 66 sociétés et de certifier 7 000 producteurs de café en tant que producteurs NAMA Café. Le projet de traçabilité et de durabilité du café du Costa Rica était venu compléter ce programme et avait permis de mettre en relation les producteurs de café et les consommateurs et de fournir à ces derniers des informations sur les efforts déployés par les producteurs pour réduire les émissions de carbone au moyen d'une application Web et mobile baptisée CR-CAFE.

1.124. L'activité avait ensuite porté sur l'expérience du Costa Rica en matière de bioéconomie. Sacha Trelles, coordonnatrice technique de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), avait souligné que la bioéconomie visait à accroître la productivité agricole grâce à la production durable de biens et de services et qu'elle pourrait devenir un outil important pour relever les défis qui se posaient actuellement au Costa Rica et en Amérique latine, tels que la croissance démographique et le changement climatique. Gabriela Couto, consultante et ancienne Directrice de CR biomed, un conglomérat d'entreprises biomédicales, avait parlé de l'expérience du Costa Rica dans le développement de technologies des sciences de la vie et de l'importance du financement et des partenariats public-privé en tant qu'outils pour la transition vers la bioéconomie. Enfin, Manuel Otero, Directeur général de l'IICA, avait clôturé l'activité en soulignant le rôle que l'agriculture jouerait dans la reprise économique post-COVID et en insistant sur l'importance que l'IICA attachait à la bioéconomie en tant que principal lien entre productivité et durabilité.

1.125. La représentante de l'Union européenne a dit qu'il y avait des leçons à tirer de cette crise sans précédent. La pandémie avait montré que les entreprises qui accordaient la priorité à la durabilité dans leurs stratégies à long terme étaient mieux à même de faire face aux perturbations occasionnées. Les chaînes de valeur durables et la diligence raisonnable devraient jouer un rôle important dans la reprise afin de bâtir une économie résiliente qui atténuerait les effets néfastes sur l'environnement, les travailleurs et les entreprises à l'avenir. L'ouverture du commerce pourrait être utilisée comme un moyen pour reconstruire des chaînes et des réseaux d'approvisionnement plus durables et plus résilients à l'avenir.

2 AUTRES POINTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE

2.1 Accords environnementaux multilatéraux et OMC (point 1 du Programme de travail du CCE)

"Rapports entre les dispositions du système commercial multilatéral et les mesures commerciales prises à des fins de protection de l'environnement, y compris celles qui relèvent d'accords environnementaux multilatéraux."

2.1.1 Convention sur la diversité biologique (CBD)

2.1. Le représentant de la Convention sur la diversité biologique (CBD) a informé les délégations¹⁶ des faits nouveaux intervenus dans le cadre de la Convention et du processus de préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP15), qui aurait lieu en 2021 à Kunming (Chine). Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (Objectifs d'Aichi pour la biodiversité) était sur le point d'expirer et la COP14 avait statué sur le processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Bien que la CBD ait le statut d'observateur auprès du CCE réuni en session ordinaire, la COP14 avait demandé qu'une liaison continue soit assurée avec l'OMC et que les demandes de statut d'observateur en attente présentées auprès d'autres organes de l'OMC fassent l'objet d'un suivi.

¹⁶ Voir le document [RD/CTE/169](#).

2.2. L'intervenant a rappelé que le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages) comptait à présent 128 Parties. Près de 2 000 certificats de conformité reconnus au niveau international concernant l'accès aux ressources génétiques avaient déjà été publiés par le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques avait 173 Parties, tandis que le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena, qui était entré en vigueur plus récemment, en 2018, comptait 48 Parties.

2.3. La COP14 avait créé un groupe de travail à composition non limitée qui était chargé d'élaborer le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sous la direction de deux coprésidents (de l'Ouganda et du Canada) et la supervision du bureau de la COP (décision 14/34). Les coprésidents s'efforceraient d'assurer la cohérence et la complémentarité avec d'autres processus internationaux, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La COP14 avait aussi défini des principes fondamentaux guidant le processus et établi une feuille de route supplémentaire pour mener des consultations par le biais de forums en ligne et d'ateliers mondiaux, régionaux et thématiques.

2.4. Une version actualisée de l'avant-projet avait été élaborée par les deux coprésidents sur la base des résultats des consultations et des discussions thématiques et régionales tenues pendant la première et la deuxième réunions du groupe de travail. L'avant-projet révisé serait examiné plus en détail puis négocié à la troisième réunion du groupe de travail. L'avant-projet servait déjà de base pour les discussions sur des aspects spécifiques du cadre pour l'après-2020, comme le projet de cadre de suivi, l'intégration ou la mobilisation des ressources, qui auraient lieu lors des réunions à venir des deux organes subsidiaires de la Convention, à savoir la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et la troisième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

2.5. La vingt-quatrième réunion du SBSTTA, la troisième réunion du SBI, la troisième réunion du groupe de travail et la COP15 étaient censées avoir lieu en 2020. Néanmoins, en raison de la pandémie de COVID-19, toutes ces réunions se tiendraient en 2021. D'autres événements étroitement liés au processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 avaient déjà eu lieu, comme le Sommet sur la biodiversité, tenu en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2020. D'autres seraient organisés avant la COP15, comme la réunion du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), prévue en 2021.

2.6. L'actuel projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 établissait 5 objectifs et 20 cibles spécifiques à atteindre d'ici à 2030. Il comprenait aussi un cadre global de suivi dont les indicateurs étaient en cours d'élaboration. Toutes les conventions internationales pertinentes en matière de biodiversité avaient participé aux consultations et au processus d'élaboration. Le projet de cadre mondial pour l'après-2020 mentionnait spécifiquement le commerce des espèces sauvages dans le projet de cible 4 et les moyens de mise en œuvre. Les liens avec la politique commerciale étaient aussi pris en compte dans la cible 13 sur l'intégration de la biodiversité. Cette cible visait à intégrer les valeurs de la biodiversité dans d'autres politiques, règlements et processus de planification et d'élaboration qui pouvaient inclure les politiques commerciales. Elle était aussi liée au projet d'approche à long terme pour l'intégration de la biodiversité, qui avait été sollicité par la COP14 et élaboré en collaboration avec un groupe consultatif informel. Le projet mentionnait spécifiquement le commerce comme l'un des domaines dans lesquels l'intégration de la biodiversité devrait avoir lieu. Il serait examiné à la troisième réunion du SBI.

2.7. S'agissant des mesures d'incitation (projet de cible 17), l'intervenant a rappelé que les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité comprenaient déjà un plan stratégique visant à éliminer, supprimer progressivement ou réformer les mesures d'incitation, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique. Sur la base de l'examen des Perspectives mondiales de la diversité biologique, la COP14 avait affirmé qu'il fallait accélérer les progrès pour atteindre cette cible et avait exhorté les Parties et les gouvernements à prendre des mesures en conséquence (décision 14/1).

2.8. S'agissant des espèces exotiques envahissantes (projet de cible 5), la CBD et l'OMC collaboraient depuis longtemps au sujet des voies de pénétration de ces espèces liées au commerce. Le Secrétariat de l'OMC et les organismes de normalisation SPS étaient membres du groupe de liaison sur les espèces exotiques envahissantes de la CBD et avaient entrepris des actions utiles et

fructueuses au fil des années. La COP14 avait fourni des orientations facultatives additionnelles pour prévenir les introductions non intentionnelles d'espèces exotiques envahissantes associées au commerce d'organismes et avait encouragé les gouvernements et les secteurs et organisations pertinents à les utiliser (décision 14/11). Elle avait instamment prié les gouvernements de collaborer avec les autorités douanières et celles chargées des contrôles aux frontières, des mesures sanitaires et phytosanitaires, en vue de prévenir les introductions non intentionnelles d'espèces exotiques envahissantes associées au commerce d'organismes. Elle avait aussi demandé d'étudier la possibilité d'élaborer un système de classification et d'étiquetage des organismes vivants qui présentaient un danger ou un risque pour la biodiversité en rapport avec les espèces exotiques envahissantes. Ces travaux avaient été entrepris avec le groupe de liaison et les progrès accomplis seraient examinés lors de la vingt-quatrième réunion du SBSTTA. En conséquence, la question avait été examinée par le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et l'OMD avait inclus les espèces exotiques envahissantes dans les spécifications techniques de son cadre de normes.

2.9. Lors de la réunion précédente des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, des décisions avaient été prises dans trois domaines clés: i) soutien à la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (y compris les décisions relatives au renforcement des capacités et au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages); ii) progrès concernant la mise en œuvre et le respect du Protocole; et iii) autres aspects de l'évolution des politiques, y compris concernant la nécessité et les modalités d'un mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages, les instruments internationaux spéciaux sur l'accès et le partage des avantages, et les données de séquençage numériques sur les ressources génétiques.

2.10. La neuvième réunion de la Conférence des Parties (COP9) au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques avait adopté plusieurs éléments d'orientation technique, avait encouragé les Parties à exiger des opérateurs responsables qu'ils fournissent des renseignements sur les matériaux de référence pour permettre la détection et l'identification des organismes modifiés à des fins de réglementation, et avait prié la Secrétaire exécutive de finaliser un manuel à ce sujet (CP-9/11). La COP9 avait aussi établi un processus d'intersession pour compléter les Orientations sur l'évaluation des considérations socioéconomiques dans le contexte des organismes vivants modifiés par des renseignements pertinents sur les expériences liées à ces évaluations (CP-9/14). Enfin, dans le cadre de ses travaux sur la responsabilité et la réparation, elle avait demandé que soient menées une étude des mécanismes de sécurité financière, incluant une évaluation des conséquences environnementales, économiques et sociales, ainsi qu'une étude sur les potentielles entités pouvant apporter cette sécurité financière.

2.11. La représentante de la Chine a dit qu'en tant que pays hôte, la Chine appréciait le soutien ferme et continu apporté par le Secrétariat de la CBD pour préparer la COP15. Sa délégation a aussi informé les Membres des travaux préparatoires les plus récents. La COP15, dont le thème était "Civilisation écologique: construire un avenir commun pour toutes les formes de vie sur Terre", examinerait la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et fixerait le cap en matière de préservation de la biodiversité pour la décennie à venir et les années suivantes.

2.12. Le Comité d'organisation et le Comité exécutif de la COP15 avaient été établis en février 2019, et les préparations se déroulaient sans heurts. La Chine avait accueilli et participé à quelque 100 réunions internationales et consultations bilatérales et attendait avec intérêt de travailler avec les Parties sur un examen mondial du cadre mondial de la diversité biologique pour l'après-2020. En tant que ferme défenseur du multilatéralisme, la Chine participait et contribuait activement au programme et aux processus relatifs à la biodiversité mondiale. La Chine était déterminée à remplir son mandat de pays hôte et à jouer un rôle constructif à la présidence de la COP15. La délégation chinoise a appelé à fournir un soutien suffisant aux pays en développement pour construire un système de gouvernance composite axé sur toutes les Parties, favorisant la participation multipartite et intégrant le secteur privé, les communautés, les jeunes et les femmes. Elle a encouragé toutes les parties prenantes à s'investir dans le Programme d'action Charm El-Cheikh – Kunming pour la nature et les peuples, et à prendre des engagements concrets et faire des contributions en faveur de la préservation de la biodiversité.

2.13. En raison de la pandémie de COVID-19, la COP15 avait été reportée et provisoirement prévue pour les 17-30 mai 2021, à Kunming (Chine). Le 30 septembre, le Président Xi Jinping avait lancé une invitation à assister à la COP15, lors du Sommet des Nations Unies sur la biodiversité. La

délégation chinoise invitait tout le monde à Kunming, pour parler de la préservation de la biodiversité mondiale.

2.14. Le représentant de l'Union européenne a affirmé que la pandémie de COVID-19 avait fait prendre conscience de l'interdépendance de la perte de biodiversité et de la santé humaine. La protection et la restauration de la biodiversité étaient donc essentielles pour renforcer la résilience et prévenir de nouvelles épidémies. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 serait crucial pour faire face à la crise écologique mondiale, préserver le développement durable et éradiquer la pauvreté. La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité était un élément clé du pacte vert pour l'Europe et un aspect central du plan de relance post-COVID de l'UE. La politique commerciale devait soutenir activement la transition écologique et en faire partie intégrante. L'Union européenne garantirait la mise en œuvre intégrale et le respect absolu des dispositions en matière de biodiversité figurant dans tous les accords commerciaux. En outre, elle veillerait à mieux évaluer l'incidence des accords commerciaux sur la biodiversité en menant des actions de suivi pour renforcer, le cas échéant, les dispositions en matière de biodiversité dans les accords existants et à venir. L'Union européenne a appelé à mettre en place un ambitieux cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui mettrait la nature sur la voie du rétablissement d'ici à 2030, afin de préserver la santé des écosystèmes et de mettre fin à l'extinction d'espèces due à l'activité humaine, lorsque cela était évitable, d'ici à 2050. Elle se réjouissait à la perspective de travailler avec les pays partenaires pour parvenir à un accord significatif à Kunming en 2021, en accord avec le niveau d'ambition défini lors du récent Sommet des Nations Unies sur la biodiversité et dans l'Engagement des dirigeants pour la nature.

2.15. La représentante de la Suisse a affirmé qu'il était attendu de la COP15 qu'elle établisse un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 nouveau et efficace. Un cadre clair d'objectifs fondé sur des cibles mesurables était nécessaire pour faire face aux principales causes mondiales de perte de la biodiversité, comme la surexploitation des terres et des mers, l'épuisement direct des ressources naturelles, la pollution, les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes. La délégation suisse a souligné le besoin de préserver 30% des zones terrestres et maritimes au niveau mondial d'ici à 2030 en créant des zones protégées et en établissant d'autres mesures efficaces de conservation de ces zones. Un mécanisme de mise en œuvre efficace, un processus d'examen contraignant et une présentation de rapports rigoureuse étaient nécessaires. La Suisse a insisté sur la nécessité de renforcer la cohérence entre les différents traités et processus et de créer de nouvelles synergies.

2.1.2 La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

2.1.2.1 Renseignements actualisés sur les préparatifs en vue de la COP26, présentés par le Royaume-Uni

2.16. L'Ambassadeur du Royaume-Uni a fourni de nouveaux renseignements sur les préparatifs en vue de la COP26, qui aurait lieu en novembre 2021 à Glasgow. Bien que la COP26 ait été reportée, la lutte contre les changements climatiques ne pouvait pas attendre. La présidence britannique s'efforcera d'accélérer les progrès en vue de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris en relevant le niveau d'ambition dans trois domaines: l'adaptation, l'atténuation et le financement. Le Royaume-Uni était résolu à concrétiser le potentiel de l'Accord de Paris en facilitant un accord sur les éléments en suspens du règlement de l'Accord de Paris, dans le but de négocier un résultat équilibré permettant d'accélérer la lutte contre les changements climatiques, de relever le niveau d'ambition et de faire avancer le processus. La délégation britannique a enjoint les pays à renforcer les objectifs de réduction des émissions d'ici à 2030 qui figuraient dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), afin d'honorer les engagements collectifs pris au titre de l'Accord de Paris de 2015. Le Royaume-Uni souhaitait aussi que les pays mettent au point une stratégie à long terme comprenant un profil d'évolution vers l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre.

2.17. Le 12 décembre 2020, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'Accord de Paris, la présidence britannique de la COP26, l'ONU et la France organiseraient, en collaboration avec le Chili (président de la COP25) et l'Italie (partenaire de la COP26), un Sommet sur l'ambition climatique virtuel au niveau des dirigeants. Ce sommet offrirait aux dirigeants une plate-forme pour annoncer des contributions déterminées au niveau national nouvelles et plus ambitieuses et des stratégies à long terme visant à atteindre un niveau d'émissions nul, ainsi que de nouveaux engagements financiers en faveur du climat et des plans d'adaptation ambitieux. Cela serait l'occasion de faire

preuve de plus d'ambition concernant la réalisation des objectifs de Paris et l'adoption de mesures d'urgence.

2.18. La réalisation des objectifs communs visant à éviter des changements climatiques dangereux nécessitait une forte accélération des progrès vers la croissance propre et la résilience. Pour encourager cette accélération, le Royaume-Uni réunirait les gouvernements, les entreprises et la société civile pour stimuler des changements dans l'économie mondiale. Il s'attacherait à répondre aux principales difficultés communes dans les domaines de l'adaptation et de la résilience, de la transition énergétique, de la nature, du transport et de la finance. Le commerce pouvait jouer un rôle important pour faire progresser ces campagnes et relever le défi du changement climatique. Dans le cadre de la campagne sur la nature, Le Royaume-Uni s'efforcerait de protéger les forêts, tout en promouvant le développement et le commerce. Il mettrait à profit la présidence de la COP pour réunir les pays consommateurs de produits de base présentant des risques pour les forêts, les pays producteurs et les entreprises afin de relever ce défi et de tirer parti de la transition du marché vers le commerce durable des produits de base.

2.19. La campagne sur la transition énergétique viserait à accroître le niveau d'ambition concernant les normes relatives au rendement énergétique des produits en doublant, d'ici à 2030, le rendement de quatre produits clés vendus dans le monde entier: les moteurs électriques, les appareils de conditionnement de l'air, les réfrigérateurs et les appareils d'éclairage. Le Royaume-Uni demandait aux pays de rejoindre et de participer activement à l'Initiative pour le déploiement d'équipements et d'appareils ménagers superéconergétiques (SEAD); ainsi que de renforcer leurs normes en matière d'efficacité des produits. La modification de ces normes aurait une incidence sur le commerce, et l'OMC jouerait un rôle important dans la promotion de la transparence et de la coopération face au changement crucial qui serait opéré au niveau mondial. Le Royaume-Uni attendait avec intérêt d'étudier plus avant les liens entre les changements climatiques dans le cadre du Comité pendant l'année à venir. La délégation britannique était déterminée à mettre à profit la présidence pour placer les questions relatives au climat et à l'environnement au cœur du programme multilatéral sur le commerce, non seulement au sein de ce comité mais aussi à la Conférence ministérielle à venir.

2.20. Le représentant du Canada a félicité le Royaume-Uni pour le leadership dont il avait fait preuve en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment en assumant la présidence de la COP26 et en déployant des efforts pour que l'établissement d'objectifs ambitieux en matière de lutte contre les changements climatiques demeure au premier rang des priorités mondiales, notamment dans le contexte de la pandémie. Sa délégation se réjouissait à la perspective de collaborer avec le Royaume-Uni pour donner le ton aux discussions de la COP26 et soutenait fermement les efforts du Royaume-Uni pour faire progresser les efforts de transformation dans les cinq campagnes, notamment les flux de financement durable et la transition énergétique.

2.21. La représentante de la Suisse a dit que, dans le cadre de l'Accord de Paris, la Suisse avait confirmé son objectif de diminuer ses émissions de 50% d'ici à 2030 et ajusté son objectif pour 2050 à zéro émission nette. Cela était conforme aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La Suisse présenterait le texte complet de sa communication, incluant les renseignements nécessaires à la clarté, la transparence et la compréhension de ses contributions déterminées au niveau national, en décembre 2020, en vue du sommet organisé par le Royaume-Uni et le Secrétaire général de l'ONU en collaboration avec le Chili, la France et l'Italie, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'Accord de Paris. En octobre 2020, la Suisse avait conclu un accord bilatéral avec le Pérou pour permettre la mise en œuvre de mesures de compensation de ses émissions à l'étranger. Un accord avec le Ghana devait suivre sous peu. Ces accords bilatéraux mettaient en œuvre l'article 6 de l'Accord de Paris. La Suisse souhaitait établir des normes strictes concernant les négociations à l'ONU dans ce domaine. Cela permettrait d'améliorer la qualité des mécanismes approuvés sous l'égide de l'ONU.

2.1.2.2 Rapport du Canada sur l'activité parallèle intitulée "Le commerce électronique et les changements climatiques à l'ère de la COVID-19: un changement de cap pour une reprise économique verte?"

2.22. Le représentant du Canada a fait rapport sur l'activité parallèle intitulée "Le commerce électronique et les changements climatiques à l'ère de la COVID-19: un changement de cap pour

une reprise économique verte?".¹⁷ Les changements climatiques conformaient une réalité manifeste et bien présente qui avait de graves conséquences sur les vies, les économies et la nature. Il fallait agir pour atténuer les effets les plus préjudiciables des changements climatiques. Pour réussir la lutte contre les changements climatiques, un large éventail d'acteurs devraient faire preuve de cohérence, de constance et de détermination concernant diverses questions politiques, dont le commerce. Depuis 2018, le Canada et la France, en coopération avec la CCI, avaient organisé une série d'ateliers à l'OMC qui mettaient en avant les questions relatives au lien entre le commerce et les changements climatiques. L'objectif était d'éclairer et de stimuler les discussions sur la manière dont la politique commerciale pouvait contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

2.23. L'atelier, organisé le 18 novembre 2020, avait porté sur l'intersection entre le commerce, les changements climatiques et le commerce électronique. Avec plus de 150 participants, l'atelier avait cherché à exposer les conséquences du commerce électronique sur le climat; à entendre les opinions du secteur privé dans ce domaine; et à examiner les mesures de politique commerciale qui pouvaient être prises en réponse aux changements climatiques. Les principales observations qui étaient ressorties de cet atelier étaient que le commerce électronique devenait un moyen de plus en plus répandu d'acheter des marchandises et des services. Par exemple, entre 2000 et 2019, le nombre d'utilisateurs d'Internet était passé de 0,4 milliard à plus de 4 milliards. Néanmoins, pour mesurer les effets du commerce électronique sur les changements climatiques, il fallait tenir compte des éléments suivants. Premièrement, les technologies numériques avaient des conséquences directes et indirectes sur les émissions de carbone: elles provoquaient des émissions directes dérivées de l'approvisionnement énergétique des centres de données, des réseaux de données, des ordinateurs et des smartphones. Le commerce électronique avait aussi des effets secondaires sur les changements climatiques par le biais d'autres services et secteurs, comme le transport et le conditionnement. Si les effets directs étaient assez évidents, les effets de la numérisation sur les autres secteurs et activités étaient complexes.

2.24. Deuxièmement, l'empreinte carbone du commerce électronique devait être calculée en tenant compte de son "effet de substitution", c'est-à-dire de ce qui se produirait si le commerce électronique n'existait pas. Une augmentation de l'utilisation de l'énergie et des émissions serait probablement observée en raison de la livraison sur le dernier kilomètre, mais des économies d'énergie étaient aussi réalisées car les clients n'avaient pas besoin d'aller aux magasins en voiture. L'augmentation des émissions liée au conditionnement et à l'entreposage pouvait être compensée par les besoins énergétiques moins importants d'un nombre réduit de commerces de détail. Ces effets d'équilibrage devaient être étudiés plus avant pour mieux comprendre l'empreinte carbone du commerce électronique. Le secteur privé faisait déjà des efforts pour atténuer l'impact carbone des activités liées au commerce électronique, y compris en adoptant d'ambitieux objectifs d'émissions nulles sur leurs chaînes d'approvisionnement et dans leurs stratégies de conditionnement. Cependant, les mesures prises par le secteur privé ne seraient pas suffisantes à elles seules. Elles devaient être complétées par des mesures gouvernementales. À l'OMC, la libéralisation des biens et services environnementaux était une contribution concrète, réalisable et tangible que les responsables de la politique commerciale pouvaient faire – c'était un point qui avait été souligné par les représentants du secteur privé à l'atelier.

2.25. Enfin, il était important que les considérations relatives au développement restent au premier plan des discussions menées à l'OMC. La France et le Canada restaient déterminés à faciliter de futures conversations sur les changements climatiques dans le contexte du commerce numérique et à souligner l'importance de l'action de l'OMC à ce sujet. Ils se réjouissaient à la perspective d'organiser de nouvelles activités abordant d'autres questions relatives au lien entre le commerce et les changements climatiques à l'OMC.

2.1.2.3 Rapport de la Barbade sur l'activité parallèle intitulée "Changements climatiques, catastrophes naturelles et efforts de relèvement: la facilitation des échanges en tant qu'outil de réponse efficace"

2.26. La représentante de la Barbade a fait rapport sur un webinaire tenu¹⁸ le 18 novembre 2020, pendant la Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC. Le gouvernement de la Barbade a coparrainé l'évènement en partenariat avec l'Université de Newcastle, le Shridath Ramphal Centre de l'Université des Indes occidentales (UWI) et le Secrétariat du Commonwealth. Le webinaire visait

¹⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=DPcAgJX7Nl4&feature=youtu.be>.

¹⁸ <https://www.youtube.com/watch?v=tu-fclNeMoc&feature=youtu.be>.

à donner la parole aux experts du commerce et de l'environnement, aux milieux universitaires et aux autres parties prenantes pour contribuer au renforcement de la résilience des petits États insulaires en développement (PEID). Dans le cadre de ce webinaire, les conclusions d'une étude récente publiée par le Secrétariat du Commonwealth concernant la manière dont l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges pouvait contribuer à la réduction des risques de catastrophes et aux efforts de relèvement avaient été examinées, les difficultés et les meilleures pratiques en matière de facilitation des échanges avaient été identifiées sur la base des récents efforts de relèvement fournis par des pays frappés par des catastrophes, la vulnérabilité multidimensionnelle des États avait été mise en avant et la question du renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes avait été abordée.

2.27. Les intervenants avaient été rejoints par des ambassadeurs de PEID des régions des Caraïbes et du Pacifique établis à Genève, ainsi que des représentants de l'Université de Newcastle et de l'UWI. Il avait été reconnu que les changements climatiques continuaient à toucher les PEID de manière disproportionnée, bien que ces pays contribuent le moins au problème. Des décennies de gains en matière de développement pouvaient être balayées par un seul événement. Le commerce pouvait jouer un rôle important pour répondre à certains des effets des catastrophes naturelles. Les catastrophes naturelles graves altéraient souvent l'activité économique en perturbant la production et la consommation de biens et de services et en affectant leur mobilité sur les chaînes d'approvisionnement. La facilitation des échanges pouvait contribuer à aider les pays à la suite d'une catastrophe en garantissant que des systèmes de dédouanement rapides et efficaces soient en place pour accélérer l'entrée des marchandises mises en circulation, afin de soutenir les efforts de relance à plus long terme.

2.28. La facilitation des échanges pouvait aussi alléger la pression créée en simplifiant et en rationalisant les pratiques commerciales, ainsi qu'en utilisant les meilleures pratiques internationales en matière de mainlevée des marchandises essentielles. Il était possible de concevoir et de mener une réforme de la réglementation relative à la facilitation des échanges dans les PEID qui faciliterait les interventions essentielles après une catastrophe. Lors du webinaire, il avait aussi été révélé que l'établissement d'un mécanisme régional de facilitation des échanges fondé sur les expériences des PEID de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) avait été envisagé. Le mécanisme visait à faciliter les échanges entre les membres de la région Pacifique et les autres partenaires commerciaux. La pandémie de COVID-19 avait eu une incidence sur les économies des PEID et avait mis en évidence leur dépendance excessive à l'égard des besoins essentiels, y compris les produits alimentaires et les médicaments, ainsi qu'à l'égard du tourisme.

2.29. L'UWI s'appuyait actuellement sur les travaux du Secrétariat du Commonwealth concernant les vulnérabilités dans le contexte du commerce. Les travaux portaient sur l'indice de vulnérabilité économique et soutenaient que la vulnérabilité relative des pays devait être le principal indicateur utilisé pour déterminer la manière dont les règles commerciales devaient être appliquées à un pays donné, plutôt que d'autres indicateurs comme le PIB par habitant. S'agissant de la question de la vulnérabilité et de l'utilisation du revenu par habitant comme indicateur, il a été souligné que, dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges, les organismes donateurs et les fournisseurs d'assistance technique ne tenaient généralement pas compte des pays à revenu élevé dans la fourniture d'assistance technique, ce qui avait des répercussions négatives sur la mise en œuvre des engagements contractés par ces pays.

2.2 Transparence des mesures commerciales liées à l'environnement (point 4 du programme de travail du CCE)

"Dispositions du système commercial multilatéral pour ce qui est de la transparence des mesures commerciales appliquées à des fins de protection de l'environnement et des mesures et prescriptions environnementales qui ont des effets notables sur le commerce."

2.2.1 Base de données de l'OMC sur l'environnement

2.30. Le Secrétariat de l'OMC a donné des renseignements actualisés¹⁹ sur la Base de données de l'OMC sur l'environnement (BDE).²⁰ Les données relatives aux examens de la politique commerciale

¹⁹ Voir le document [RD/CTE/170](#).

²⁰ <https://edb.wto.org/>.

(EPC) menés en 2019 avaient été téléchargées et pouvaient être consultées en cliquant sur l'onglet "Trade policy reviews" de la plate-forme de la BDE. Les données relatives aux notifications étaient en train d'être actualisées et seraient disponibles sous peu sur la plate-forme. Outre la publication des données, des travaux étaient menés pour améliorer le site Web du côté utilisateur et du côté serveur. Du côté utilisateur, des travaux étaient menés pour améliorer le balisage, la recherche et l'infographie des mots clés, et du côté serveur, une nouvelle plate-forme en ligne de saisie de données concernant les EPC et les notifications avait été créée pour faciliter les futures mises à jour de la BDE. Concernant les données relatives aux EPC menés en 2019, il y avait 758 entrées de 16 Membres de l'OMC, à savoir le Bangladesh, le Canada, le Costa Rica, l'Équateur, la Communauté d'Afrique de l'Est (comprenant les EPC du Burundi, du Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda), la RDP lao, la Macédoine du Nord, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, le Samoa, le Suriname et la Trinité-et-Tobago. Les données relatives aux EPC étaient classifiées selon les différents mots clés, secteurs et mesures. S'agissant des types de renseignements relatifs aux EPC, les entrées de la BDE se fondaient sur le cadre de politique commerciale des Membres, les politiques commerciales par mesure ou les politiques commerciales par secteur. La plupart des renseignements relatifs à l'année 2019 concernaient un secteur spécifique (plus de 50%). L'agriculture et l'énergie étaient des secteurs particulièrement importants dans les EPC de 2019 et représentaient 16% des entrées relatives à l'environnement. Le secteur manufacturier, les services et la pêche représentaient chacun 10% des entrées en 2019. Parmi les autres entrées figuraient les déchets et la faune, qui représentaient 12,7% des entrées. La BDE avait aussi harmonisé les catégories pour baliser les politiques commerciales relatives à l'environnement par mesure. Les références environnementales générales prédominaient mais des mesures très diverses, dont des restrictions quantitatives, des règlements techniques et des mesures de soutien, figuraient aussi dans les données de 2019. Grâce aux mots clés de la BDE, la base de données pouvait être utilisée pour faire des recherches sur des politiques axées sur des thèmes spécifiques. En plus des données quantitatives, la BDE était aussi une riche répertoire de renseignements qualitatifs sur les politiques et les mesures des Membres en matière de durabilité environnementale. Le Secrétariat a donné des exemples de données de la BDE pour 2019 concernant la pêche, la sylviculture, les changements climatiques, les déchets plastiques et la pollution. Des recherches et des documents d'études utilisant les données de la BDE avaient récemment été publiés.

2.31. La représentante de l'Union européenne a remercié le Secrétariat de l'OMC pour son exposé et les travaux menés sur cette base de données en ligne. La BDE était un outil unique et utile. Elle constituait une source de renseignements exhaustive pour les responsables politiques et les chercheurs. L'Union européenne reconnaissait que la collecte de données pour la BDE nécessitait beaucoup de ressources, mais elle a encouragé le Secrétariat à continuer. Elle a attiré l'attention sur la nouvelle initiative intitulée "Data for Environment Alliance (DEAL)" et a suggéré que de potentielles synergies avec la BDE pourraient être étudiées. La DEAL visait à encourager la collaboration en matière de données environnementales à l'aide de l'infrastructure numérique, à renforcer la communauté mondiale et à parvenir au développement durable.

2.32. La représentante du Guatemala a remercié le Secrétariat pour avoir mis la plate-forme à jour. Sa délégation souhaitait savoir s'il y avait des directives concernant la collecte et l'harmonisation des données environnementales.

2.33. Le représentant du Secrétariat de l'OMC a remercié l'Union européenne pour les renseignements sur la plate-forme DEAL et étudierait les potentielles synergies. Le Secrétariat a pris note de la question du Guatemala. Des renseignements succincts sur la collecte et l'harmonisation des données environnementales figuraient dans les rapports annuels de la BDE et d'autres améliorations pouvaient être envisagées.

2.3 Services et environnement (point 9 du Programme de travail du CCE)

2.3.1 Services environnementaux

2.34. La représentante du Canada a rappelé que le 21 octobre 2020, pendant la réunion de la session extraordinaire du Conseil du commerce des services, le Canada avait présenté, avec les autres coauteurs (Australie, Mexique, Suisse, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni), une deuxième communication²¹ intitulée "Discussions exploratoires sur l'accès aux marchés: services environnementaux". L'objectif de cette session était de mettre en avant d'autres secteurs des

²¹ Distribuée sous la cote JOB/SERV/299.

services clés pertinents pour le respect des questions environnementales, et de ne pas limiter les discussions aux services environnementaux de base. Les discussions avaient été ouvertes et constructives et plusieurs Membres de l'OMC étaient intervenus. Les Membres avaient exprimé leurs intérêts concernant la libéralisation plus poussée des services environnementaux et d'autres secteurs connexes comme l'ingénierie, l'architecture, la distribution, le tourisme, les services financiers, la recherche-développement et les services d'essais techniques. Les aspects suivants avaient été mis en lumière: l'importance du lien entre commerce et environnement; l'écart existant entre pays développés et pays en développement; les conséquences disproportionnées des changements climatiques sur les pays en développement, en particulier les PMA; et le besoin de renforcement des capacités techniques dans les pays en développement. Certaines questions importantes avaient été soulevées, comme la manière dont les obstacles réglementaires entravant le commerce selon le mode 4 pouvaient être réduits et la manière dont les secteurs à double usage devaient être traités. Les coauteurs avaient pris note de tous ces éléments et préoyaient d'y répondre à la réunion suivante.

2.35. Le représentant de l'Australie a fait écho à la déclaration du Canada concernant les récentes discussions sur les services environnementaux, auxquelles l'Australie participait activement. Sa délégation a rappelé l'importance grandissante des services environnementaux et le rôle qu'ils jouaient dans l'expansion du commerce international, en particulier dans le contexte actuel, étant donné que les services environnementaux et les technologies associées pouvaient contribuer à rendre la reprise après la COVID-19 plus durable et inclusive.

2.36. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a reconnu l'intérêt du partage de renseignements, mais considérait que les discussions sur ce sujet devraient rester dans le cadre de la session extraordinaire du Conseil du commerce des services.

3 AUTRES QUESTIONS

3.1 Rapport sur l'événement de haut niveau de l'OMC et du PNUE: "L'environnement et le commerce au service d'une reprise économique durable et inclusive après la pandémie de COVID-19"

3.1. Le représentant du Secrétariat de l'OMC, s'exprimant au nom du PNUE et du Secrétariat de l'OMC, a présenté l'événement de haut niveau intitulé "L'environnement et le commerce au service d'une reprise durable et inclusive après la pandémie de COVID-19"²², qui s'était déroulé dans le cadre de l'édition 2020 de la Semaine sur le commerce et l'environnement de l'OMC. L'événement avait réuni un groupe d'experts composé de personnalités éminentes d'organisations internationales, des gouvernements, des milieux d'affaires et de la société civile. La session de haut niveau en ligne, organisée par le PNUE et l'OMC dans le cadre de leur collaboration visant à promouvoir le dialogue entre les milieux commerciaux et environnementaux, avait réuni quelque 270 participants. Le taux de participation avait également été très bon sur l'ensemble des plates-formes de médias sociaux de l'OMC, avec plus de 6 600 vues²³ et plus de 700 interventions telles que des commentaires, questions, partages, "likes" ou "retweets".

3.2. Les intervenants avaient souligné les menaces existentielles que représentaient les trois crises planétaires relatives au climat, à la pollution et à la nature. Bien que la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes continuent d'être mis en danger par la COVID-19, ce qui exigeait une attention urgente, il avait été signalé que la pandémie n'était que le prélude aux énormes dommages attendus de l'effondrement des écosystèmes indispensables à la vie humaine. Il était essentiel de relever les défis environnementaux et de s'orienter vers des modes de production, de consommation et de commerce circulaires plus durables. Il avait été noté que les fonctionnaires chargés des questions commerciales ne pouvaient pas continuer d'ignorer cette réalité. Les intervenants avaient souligné que la réponse aux crises environnementales appelait une approche pangouvernementale et pansociétale qui intègre fermement les considérations environnementales dans les stratégies de développement des pays. Cela demandait d'intensifier et d'améliorer la coordination entre les milieux commerciaux et environnementaux et d'instaurer un

²² <https://www.youtube.com/watch?v=1xjusnwpjK> et [WTO | WTO-UNEP high level event environment and trade for a sustainable and inclusive recovery from COVID-19](#).

²³ Les "vues" dans les médias sociaux désignent simplement le nombre de fois où des personnes ont vu la page de diffusion d'un événement. Ces personnes n'ont pas toutes effectivement passé du temps à visionner la diffusion (ainsi, elles auraient pu cliquer et s'en aller et cela compterait tout de même comme une vue).

dialogue et une coopération plus étroites entre les gouvernements et les parties prenantes. Plusieurs intervenants avaient indiqué que les entreprises étaient de plus en plus conscientes des possibilités qu'offraient l'adoption de pratiques durables et la réduction de l'empreinte environnementale. Des signaux clairs et des règles du jeu équitables, y compris sous la forme de réglementations et de normes de grande qualité, pouvaient contribuer à accélérer cette tendance positive et l'OMC pouvait jouer un rôle important dans ce domaine.

3.3. Les intervenants étaient convenus qu'il n'y avait pas de compromis entre les objectifs commerciaux et les objectifs environnementaux et que les politiques commerciales avaient un énorme potentiel s'agissant d'encourager la durabilité. Pour réaliser ce potentiel et ouvrir des perspectives d'emploi et de diversification économique, les politiques commerciales devaient être entièrement alignées sur les objectifs de durabilité. Les intervenants avaient appelé les Membres de l'OMC à redoubler d'efforts dans des domaines tels que le commerce des biens et services environnementaux, les subventions dommageables pour l'environnement, l'économie circulaire et la pollution par les matières plastiques. Une action dans l'ensemble de ces domaines permettrait de faire en sorte que les politiques commerciales contribuent à créer un environnement favorable à l'innovation, des secteurs manufacturiers plus efficaces et circulaires et de nouvelles activités décarbonées. Les intervenants avaient mentionné plusieurs exemples de secteurs qui s'étaient lancés avec succès dans des transitions vertes ayant permis de créer des emplois verts et décents dans les pays en développement. Plusieurs d'entre eux avaient noté l'importance d'une transition qui soit non seulement verte, mais aussi équitable et juste. Les entreprises des pays en développement, en particulier les PME, étaient souvent dans l'incapacité d'accéder aux financements et aux technologies environnementales nécessaires. Rendre les chaînes d'approvisionnement mondiales plus résilientes et plus durables présentait des difficultés supplémentaires, en particulier leur capacité limitée de respecter les normes environnementales. L'Aide pour le commerce pourrait contribuer à surmonter certaines de ces difficultés. Une concurrence accrue aux niveaux national et international était également considérée comme un moyen efficace d'inciter davantage les grandes entreprises à adopter des pratiques plus durables et les nouvelles entreprises pionnières à se développer.

3.4. Au cours du débat consacré aux questions et réponses, les intervenants avaient souligné la nécessité de maintenir la durabilité au cœur des efforts de reprise après la COVID-19. L'OMC avait aidé l'économie mondiale à se remettre des crises passées et elle pourrait le faire à nouveau pour faire face à la fois à la crise liée à la COVID-19 et aux crises planétaires. Plusieurs intervenants avaient encouragé les sociétés et les communautés du monde entier à réinventer une économie mondiale durable, qui apporte la prospérité à tous, ne nuise pas à l'environnement et n'entrave pas le commerce et la croissance, et à travailler ensemble pour y parvenir. Le Secrétariat de l'OMC avait récemment publié une petite brochure intitulée "L'OMC et l'environnement: Réponses courtes aux grandes questions". Celle-ci était consultable sur le site Web de l'OMC²⁴ et fournissait des réponses accessibles à certaines des questions clés du débat sur le commerce et l'environnement ayant trait au système commercial mondial. L'objectif de cette publication était de servir d'amorce au débat en fournissant des renseignements de base et des exemples inspirés des 25 dernières années de discussions sur le commerce et l'environnement à l'OMC, en particulier au sein du CCE. La publication faisait également suite à l'événement de haut niveau organisé deux ans plus tôt par l'OMC et le PNUE et à l'intérêt pour des renseignements plus clairs et plus concis sur le sujet manifesté depuis lors par les délégations et les parties prenantes.

3.2 Rapport de la Barbade sur l'événement parallèle organisé sur le thème "Commerce et environnement: perspectives de la jeunesse genevoise"

3.5. Le représentant de la Barbade a rendu compte de l'événement parallèle²⁵ organisé le 19 novembre 2020 dans le cadre de l'édition 2020 de la Semaine sur le commerce et l'environnement de l'OMC. La Barbade s'était jointe à l'Allemagne pour coparrainer l'événement intitulé "Commerce et environnement: perspectives de la jeunesse genevoise". La santé de notre planète était en danger et les problèmes étaient corrélés, comme la pollution de l'air, de l'eau, le recul de la biodiversité, les changements climatiques et la pollution par les matières plastiques. Alors que le commerce international pouvait contribuer au problème, il pouvait aussi faire partie de la solution. L'événement

²⁴ https://www.wto.org/french/res_f/publications_f/envirqapublication_f.htm.

²⁵

https://www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/member_side_event_no_10_interactions_with_geneva_youth.pdf.

avait bénéficié d'exposés faits par les étudiants de l'École allemande de Genève et de l'Institut Florimont, qui avaient abordé les thèmes suivants: "Déchets plastiques" et "Commerce des marchandises: Trouver des solutions pour des transports propres?", ainsi que de la présentation d'une jeune entrepreneuse venue parler de son entreprise de café durable en Australie.

3.6. Les participants à l'événement avaient été invités à identifier les principales préoccupations pour l'avenir du commerce et de l'environnement. Ils avaient indiqué comme problèmes principaux les changements climatiques, la pollution et le recul de la biodiversité. Les réponses étaient instructives car les points de vue des jeunes semblaient correspondre à ceux des Membres de l'OMC. Le rôle du commerce et de l'OMC dans la prise en compte des défis environnementaux actuels avait été mis en lumière. Les points suivants avaient été abordés: le défi d'assurer une qualité de vie élevée par la voie des entreprises et du commerce tout en garantissant la durabilité de l'environnement; le niveau de sensibilisation des jeunes aux défis écologiques; l'importance pour les diplomates spécialistes des questions commerciales d'entendre les points de vue des jeunes et de permettre à ces derniers de se faire une idée de ce que faisaient les Membres de l'OMC.

3.7. Au cours de la présentation sur les plastiques, les étudiants avaient traité de l'importance des mesures lorsque l'on opérait une transition vers une plus grande durabilité des produits. L'incidence de la pollution par les matières plastiques en milieu marin sur le cycle alimentaire avait été mise en lumière comme l'une des questions à évaluer plus avant. En abordant les questions du commerce des marchandises et de la recherche de solutions pour des transports verts, les étudiants avaient indiqué que l'investissement dans les transports verts était une solution très intéressante pour réduire les émissions de carbone. Dans la présentation qu'elle avait faite de son entreprise de café durable en Australie, une jeune entrepreneuse avait indiqué que son modèle d'entreprise incluait une chaîne d'approvisionnement éthique assurant la cohérence et l'intégration de la durabilité au niveau de l'entreprise, l'utilisation d'un modèle d'économie circulaire et le financement de programmes de résilience climatique à l'aide des bénéfices de l'entreprise. Enfin, la Barbade avait exprimé sa volonté d'établir un partenariat officiel avec les écoles et de faire en sorte que les jeunes de Genève se fassent les champions de la sensibilisation aux changements climatiques.

3.8. Le représentant du [Canada](#) a remercié le Secrétariat pour le travail considérable accompli dans les coulisses afin de faire de l'édition 2020 de la Semaine sur le commerce et l'environnement de l'OMC un succès, et le Président du CCE pour son rôle moteur.

3.3 Exposés d'autres organismes ayant le statut d'observateur

3.3.1 Centre du commerce international (ITC)

3.9. Le représentant du [Centre du commerce international \(ITC\)](#)²⁶ a rappelé que l'ITC avait pour mission d'aider les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) des pays en développement à devenir plus compétitives au niveau international et à participer avec succès au commerce mondial. L'ITC s'attachait à soutenir le "bon commerce", c'est-à-dire le commerce inclusif contribuant à la durabilité environnementale, sociale et économique. Il plaçait le "bon commerce" au centre de ses interventions en faveur de l'autonomisation économique des femmes, de l'entrepreneuriat des jeunes et de la durabilité environnementale. Il contribuait à la réalisation des ODD, tels que le travail décent et la croissance économique, la consommation et la production responsables, et les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Il s'efforçait actuellement de mettre davantage l'accent sur ce point en élaborant une nouvelle stratégie "green to compete" ("être écologique pour être compétitif").

3.10. L'appel à reconstruire en mieux ou à construire un avenir plus audacieux, au sortir de la crise de la COVID-19, était aussi un appel à construire un système économique plus inclusif, plus durable et plus responsable. L'une des principales tendances observées dans les enquêtes et les analyses réalisées par l'ITC était que la pandémie amplifierait encore la demande par les consommateurs de biens et services durables et verts. L'ITC avait décidé d'accueillir, les 7 et 8 octobre 2020, la première édition du "Good Trade Summit" virtuel de deux jours afin de mettre en lumière la durabilité et l'inclusion en tant qu'éléments clés pour accélérer et soutenir la reprise économique. Le sommet avait présenté différents exemples, meilleures pratiques et bonnes solutions montrant en quoi le "bon commerce" avait des incidences économiques, environnementales et sociales positives et

²⁶ Voir le document [RD/CTE/168](#).

inclusives. En outre, il avait offert à plus de 1 200 MPME du monde entier une plate-forme pour se mettre en réseau, apprendre et échanger.

3.11. Plus de 30 intervenants, dans plus de 20 pays, avaient participé à l'événement. Les intervenants étaient convenus que "la reprise offrait la possibilité d'un changement systémique". Tous avaient exprimé le même message fort, à savoir que la reprise exigerait des efforts collectifs, et ils avaient insisté sur le rôle crucial d'un système commercial multilatéral inclusif et conscient de ces problèmes, soulignant ainsi également l'importance du travail du CCE. Pour sortir plus forts de la pandémie de COVID-19, il fallait embrasser l'innovation, veiller à une participation plus juste et meilleure des personnes les plus touchées, à savoir les femmes, les jeunes et les pauvres, et assurer une meilleure protection de l'environnement, tout en progressant sur les engagements multilatéraux. Au cours du débat qui avait eu lieu lors du "Good Trade Summit", il avait été également reconnu que pour "construire un avenir meilleur", il fallait un changement systémique permettant de passer d'un capitalisme d'actionnaires à un capitalisme de parties prenantes, dans lequel les externalités étaient prises en compte et la richesse était répartie de manière plus égale le long des chaînes de valeur.

3.12. Plusieurs intervenants avaient également souligné l'importance d'investir dans les emplois verts et de prendre en compte les risques climatiques dans toutes les décisions politiques, tout en renforçant le multilatéralisme et en veillant à ce que les plans de relance ne laissent personne de côté. Les technologies propres figuraient aussi au premier plan des préoccupations, les intervenants soulignant la nécessité d'une réglementation, y compris des règles commerciales, qui encourage la production et l'adoption de technologies propres. Il était ressorti du débat qu'il était important que les pays en développement et leurs industries tirent le plus d'avantages possibles d'une transition verte. L'assistance technique visant à développer l'expertise et les connaissances au niveau local pourrait jouer un rôle important pour faire en sorte que les entreprises tirent parti du potentiel de l'économie verte et maîtrisent bien les risques connexes, leur permettant ainsi d'être plus compétitives compte tenu des exigences environnementales. Les intervenants avaient également souligné que les dialogues connexes entre le secteur privé et le secteur public constituaient un élément important du processus menant à la formulation des politiques. Le sujet de l'innovation et des incidences des nouvelles technologies avait également été fréquemment abordé, notamment la meilleure façon de favoriser des solutions techniques au service de chaînes d'approvisionnement plus efficaces, plus résilientes, plus durables et plus transparentes.

3.3.2 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

3.13. Les représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont informé le Comité des récents travaux de modélisation que l'OCDE avait menés en matière de commerce et d'économie circulaire.^{27,28} L'OCDE prévoyait un quasi-doublement d'ici à 2060 de la consommation de matériaux, qui atteindrait 167 gigatonnes, à supposer qu'il n'y ait pas de changement de politiques. Cette augmentation aurait des conséquences importantes sur l'environnement, étant donné qu'environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) pouvaient être attribuées aux activités de gestion des matériaux et que les matières premières étaient en moyenne beaucoup plus polluantes que les matières secondaires du point de vue des émissions de GES et de la pollution des sols et des eaux. Des préoccupations avaient également été exprimées au sujet des risques géopolitiques liés à la fourniture de matériaux. Dans ce contexte, il convenait de réfléchir à la manière dont les sociétés pourraient utiliser les matériaux de manière plus durable, notamment en établissant des systèmes d'utilisation des matériaux en circuit fermé.

3.14. Dans ce scénario de référence (pas de changement de politiques), les modèles commerciaux ne changeraient pas de manière significative, les métaux représentant près de 6% du total des exportations mondiales et les minéraux un peu moins de 3%. Le fer et l'acier constituaient le groupe de métaux le plus important pour ce qui est des exportations, suivi par celui des produits miniers (autres que le charbon et les autres combustibles fossiles extraits, mais y compris les minerais métalliques extraits). Selon les projections, ces deux catégories connaîtraient une croissance moins rapide que les autres catégories et leur part dans les exportations totales diminuerait donc avec le temps. Les produits de recyclage, y compris la ferraille, représentaient moins de 0,1% du total des

²⁷ Voir le document [RD/CTE/167](#).

²⁸ "The Consequences of a More Resource Efficient and Circular Economy for International Trade Patterns: A modelling assessment", disponible à l'adresse: https://www.oecd-ilibrary.org/trade/oecd-trade-and-environment-working-papers_18166881.

exportations (notamment en raison des prix bas de nombreux produits de recyclage et des flux commerciaux internationaux limités), mais on s'attendait à une accélération de leur expansion. Ces tendances étaient le résultat d'interactions au niveau sectoriel, où l'augmentation de la demande globale était conjuguée à des changements structurels et technologiques (meilleure efficacité des matériaux) qui avaient eu pour effet que l'utilisation des matériaux progressait moins rapidement que le PIB.

3.15. L'adoption de politiques relatives à l'économie circulaire et à l'optimisation des ressources aurait des conséquences de grande ampleur, y compris sur le commerce. Compte tenu des différences entre les pays s'agissant des dotations, des modèles de spécialisation et des niveaux de revenus, l'application au niveau mondial de politiques relatives à l'économie circulaire et à l'optimisation des ressources entraînerait la baisse des prix de certains produits, tandis que d'autres deviendraient plus coûteux à produire. Étant donné que ces variations des coûts et les modifications de la structure de la demande qui en résultaient différaient d'une région à l'autre, la position concurrentielle des pays sur le marché mondial changerait, et les flux d'exportations et d'importations s'ajusteraient. Les incidences sur le commerce seraient propres à chaque région, même si la série de mesures étaient mises en œuvre de manière uniforme au niveau mondial. Selon les projections, les politiques mondiales relatives à l'optimisation des ressources et à l'économie circulaire permettraient de réduire l'utilisation des métaux non ferreux primaires de 35 à 50%, celle du fer et de l'acier primaires de 15% et celle des minéraux non métalliques primaires d'environ 10% d'ici 2040. La réduction totale de l'utilisation mondiale de matériaux qui serait induite par le train de mesures pouvait être attribuée à trois facteurs distincts: i) une augmentation de la production mondiale de matériaux transformés (effet d'échelle); ii) une meilleure efficacité des matériaux utilisés dans le cadre de cette production mondiale (effet d'efficacité); et iii) des changements régionaux dans la production ainsi que des changements dans l'approvisionnement régional en matières premières par les secteurs de transformation des matériaux (effet commercial). La part de l'effet commercial – qui provenait des changements dans la composition régionale de la production et des changements dans l'approvisionnement en intrants – serait d'environ un tiers pour l'aluminium et le cuivre, beaucoup plus faible pour le fer et l'acier ainsi que pour les minéraux non métalliques, et nettement plus importante pour les autres métaux non ferreux. Cela signifiait que le commerce pouvait offrir des possibilités d'optimisation des ressources grâce à un avantage comparatif. Pour que le commerce joue son rôle, les obstacles au commerce devraient être évités dans la mesure du possible. Toutefois, les avantages commerciaux ne devraient pas être obtenus au prix de conséquences pour l'environnement. Dans certains cas, il pourrait être nécessaire de renforcer encore la réglementation commerciale, comme cela avait été fait récemment dans le cadre de la Convention de Bâle s'agissant de certains déchets plastiques.

3.16. L'OCDE avait également présenté ses travaux sur la mesure du soutien public aux combustibles fossiles. Sa base de données répertoriant les mesures de soutien aux combustibles fossiles se composait de trois éléments principaux: i) les données quantitatives, qui reposaient sur des chiffres budgétaires (c'est-à-dire les renseignements fournis par les gouvernements sur le soutien qu'ils avaient accordé aux combustibles fossiles dans leurs budgets); ii) les données textuelles décrivant les différentes mesures; et iii) une série de notes de deux pages par pays qui examinaient le contexte de l'économie énergétique et le cadre de la politique de soutien aux combustibles fossiles du pays considéré. L'inventaire était mis à jour chaque année et la dernière mise à jour, publiée en juin 2020, fournissait des données jusqu'en 2019 qui couvraient 50 économies (37 de l'OCDE, 7 du G-20 et 6 du "Partenariat oriental" de l'Union européenne) et près de 1 300 politiques publiques individuelles soutenant la production et la consommation de combustibles fossiles.

3.17. D'après les données, le soutien à la production de combustibles fossiles avait augmenté de 38% en 2019. Les industries pétrolières et gazières de plusieurs pays avaient bénéficié d'avantages additionnels, principalement dans le cadre d'un soutien budgétaire direct visant à alléger la dette des entreprises, d'investissements dans les infrastructures pour les combustibles fossiles et de dispositions fiscales accordant un traitement préférentiel en ce qui concerne les dépenses en capital pour la production de combustibles fossiles. Le soutien total aux combustibles fossiles lié à la production et à l'utilisation du charbon, du pétrole, du gaz et d'autres produits pétroliers dans les économies avancées et émergentes, sous la forme de transferts budgétaires, d'allégements fiscaux et de programmes de dépenses, avait augmenté de 10% pour atteindre 178 milliards d'USD. Cette tendance semblait se poursuivre en 2020, certains pays affectant des aides d'État aux combustibles fossiles et aux industries connexes à la suite des perturbations causées par la COVID-19, qui avaient amené les prix des combustibles à leur niveau le plus bas. Dans la plupart des pays, le soutien à la

consommation de combustibles fossiles était encore largement répandu. Selon les estimations de l'OCDE, parmi les produits énergétiques, le soutien au pétrole restait la composante la plus importante, avec 74% du soutien total. Le gaz naturel venait ensuite, avec 12% du soutien total, suivi par l'électricité (8%) et le charbon (7%). Cependant, le montant total des subventions aux combustibles fossiles avait diminué en raison de la baisse des cours mondiaux du pétrole. La baisse des prix du pétrole signifiait que les gouvernements dépensaient moins pour subventionner les coûts énergétiques des utilisateurs finals, mais cela ne dénotait pas de véritables efforts pour éliminer progressivement les subventions inefficaces. Les subventions à la consommation étaient encore appelées à diminuer en 2020 en raison de l'effondrement des prix des combustibles fossiles et de la forte baisse de leur utilisation déclenchés par la pandémie de COVID-19. Parallèlement, la diminution brutale des recettes tirées de la production de pétrole et de gaz, due à l'effondrement sans précédent des prix, rendait les réformes des subventions cruciales pour alléger la pression sur les finances publiques dans les pays producteurs. Il s'agissait là d'une occasion importante pour les pays de donner suite à leurs engagements de réduire les subventions aux combustibles fossiles.

3.18. Le représentant de l'Union européenne a remercié le Secrétariat de l'OCDE pour ses travaux sur le commerce et l'économie circulaire, y compris les rapports mentionnés par les représentants de l'OCDE et l'atelier qui avait été organisé en février 2020 et coparrainé par la Commission européenne. Sa délégation attendait avec intérêt la poursuite de la coopération dans le cadre des discussions à venir et des travaux qui seraient entrepris dans le futur par le Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement.

3.4 Autres questions

3.19. Le Président du CCE a informé les Membres que la réunion suivante du Comité se tiendrait en mars 2021.

ANNEXE 1: POINTS INSCRITS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE

- Point 1: Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les mesures commerciales prises à des fins de protection de l'environnement, y compris celles qui relèvent d'accords environnementaux multilatéraux.
- Point 2: Rapport entre les politiques environnementales qui intéressent le commerce et les mesures environnementales ayant des effets notables sur le commerce et les dispositions du système commercial multilatéral.
- Point 3 a): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les impositions et taxes appliquées à des fins de protection de l'environnement.
- Point 3 b): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les prescriptions établies à des fins de protection de l'environnement relatives aux produits, y compris les normes et règlements techniques et les prescriptions en matière d'emballage, d'étiquetage et de recyclage.
- Point 4: Dispositions du système commercial multilatéral pour ce qui est de la transparence des mesures commerciales appliquées à des fins de protection de l'environnement et des mesures et prescriptions environnementales qui ont des effets notables sur le commerce.
- Point 5: Rapport entre les mécanismes de règlement des différends du système commercial multilatéral et ceux qui sont prévus dans les accords environnementaux multilatéraux.
- Point 6: Effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, notamment pour les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, et avantages environnementaux de l'élimination des restrictions aux échanges et des distorsions des échanges.
- Point 7: Question des exportations de produits interdits sur le marché intérieur.
- Point 8: Dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.
- Point 9: Programme de travail envisagé dans la Décision sur le commerce des services et l'environnement.
- Point 10: Contribution apportée aux organes pertinents pour ce qui est des arrangements appropriés concernant les relations avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales visées à l'article V de l'Accord sur l'OMC.
-

**ANNEXE 2: PARTIES DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA (DMD) SE
RAPPORTANT AUX TRAVAUX DU CCE RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE**

32. Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et de l'environnement, dans la poursuite de ses travaux sur tous les points de son programme de travail dans le cadre de son mandat actuel, d'accorder une attention particulière aux éléments suivants:

i) effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement;

ii) dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; et

iii) prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales.

Les travaux sur ces questions devraient entre autres choses consister à identifier la nécessité éventuelle de clarifier les règles pertinentes de l'OMC. Le Comité fera rapport à la cinquième session de la Conférence ministérielle, et fera des recommandations, dans les cas où cela sera approprié, en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations. Le résultat de ces travaux ainsi que les négociations menées au titre du paragraphe 31 i) et ii) seront compatibles avec le caractère ouvert et non discriminatoire du système commercial multilatéral, n'accroîtront pas ou ne diminueront pas les droits et obligations des Membres au titre des accords de l'OMC existants, en particulier l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, et ne modifieront pas non plus l'équilibre entre ces droits et obligations, et tiendront compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés.

33. "Nous reconnaissons l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'environnement pour les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Nous encourageons aussi le partage des connaissances spécialisées et des expériences avec les Membres qui souhaitent effectuer des examens environnementaux au niveau national. Un rapport sera établi sur ces activités pour la cinquième session.

51. Le Comité du commerce et du développement et le Comité du commerce et de l'environnement serviront chacun, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'enceinte pour identifier les aspects des négociations relatifs au développement et à l'environnement, et pour débattre de ces aspects, afin d'aider à atteindre l'objectif visant à ce que le développement durable soit pris en compte d'une manière appropriée.
